

Notre village passe au vert!



Une convention a été signée avec la société Infocom France. Cette dernière va mettre à disposition de la commune pendant 4 ans renouvelable un véhicule Renault Kangoo ZE 5 places à moteur 100% électrique. Le financement est assuré par des sponsors publicitaires figurant sur ce véhicule.

Un équipement adapté aux besoins quotidiens des administrés ainsi qu'aux personnels techniques et administratifs...

Liste des Annonceurs

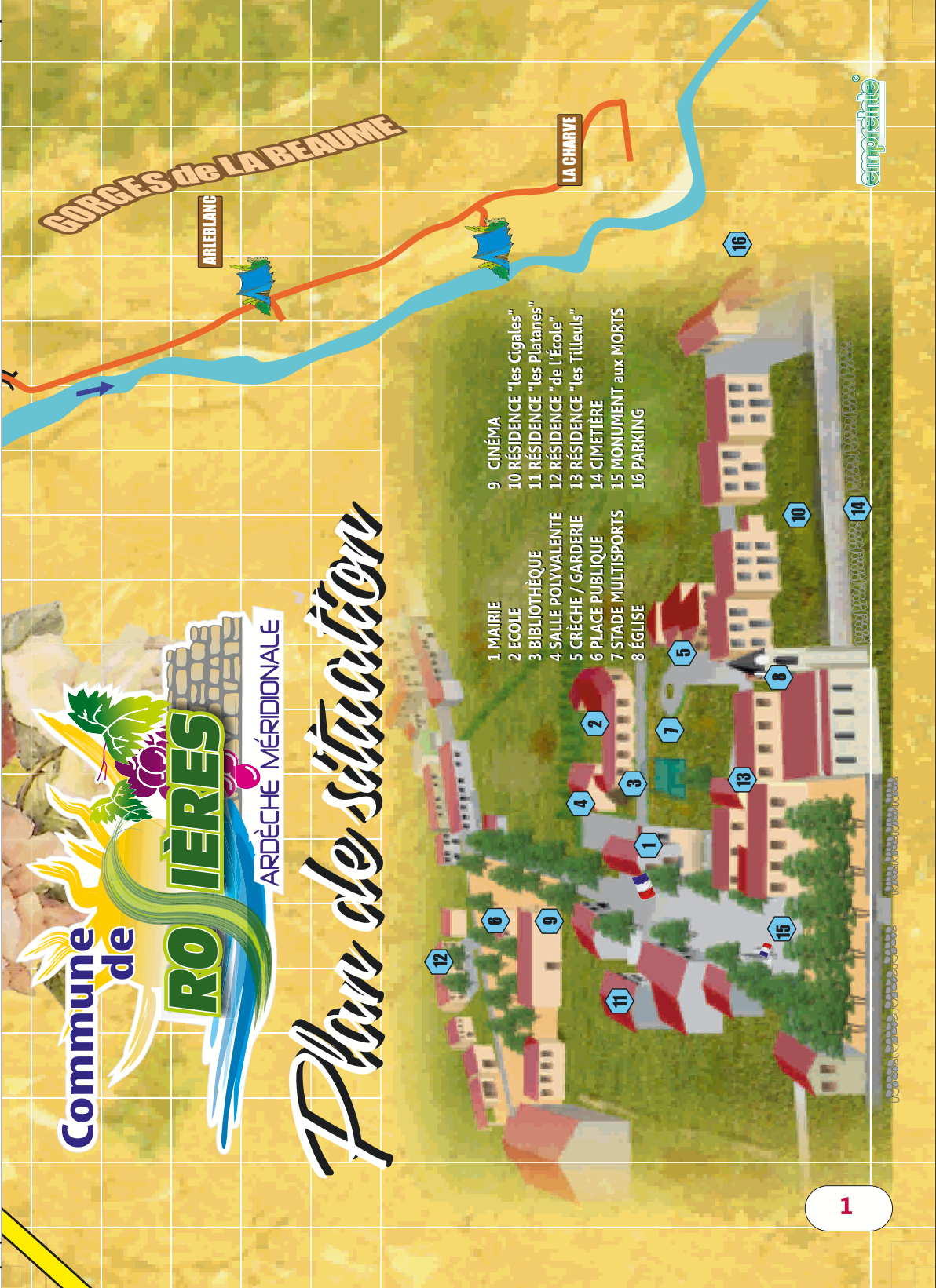
- MD COIFFURE
- CAMPING LES PLATANES
- V.L. LOCATION DE MATÉRIEL
- BOULANGERIE
- MASON ANNA
- ARMURERIE LE GOUÏL
- ÉLECTRICITE
- MARTIN CHRISTOPHE
- MAÇONNERIE AURIOL
- AMBULANCES HENOCO
- L'ÉCHOPPE BIO
- GARAGE ESTURILLO
- DJESS OPTIQUE
- FLEURISTE
- AU PAIS DE CANDY
- CONFLENGES SERVICES
- PRESSING REHNER
- MENUISERIE DUBISSON
- RESTAURANT L'ENVERS
- PEPINERIE REYNOUARD
- HOTEL MAS DE BAUME
- DES JOUVAUX PISCINES



D 104

SOMMAIRE

Plan de Situation de la commune	1
Pour information	2
Employés communaux	4
Numéros utiles	6
Etat civil 2013	8
Démarches administratives	10/13
Les délibérations du conseil municipal	14
Événements 2013	16
Infos utiles	18
Elections Municipales principe	20
Ecole	22
Centre Communal d'Action Sociale	23
Permis de construire Déclaration Préalable	24/25
Urbanisme	26/32
34&36	
Voisinage - Plantations	38
Prévention des Incendies	40/46
Les Associations de Rosières	48
Semaine type d'activités	50
Créations d'Entreprises	52
A.D.S.L.	54
Communiqué du Seba	56
Communiqué du Pays	58
Communiqué du Conseil Général	60
Syndicat Rivières Beaume-Drobie	62
Communiqué du SICTOBA	64/69
Calendrier 2014	70/71
Plan communal de sauvegarde	
Communiqué du PNR	73



Commune de **ROZIÈRES**
ARDÈCHE MÉRIDIONALE

Plan de situation

GORGES de LA BEAUME

ARLEBLANC

LA CHARVE

- 1 MAIRIE
- 2 ECOLE
- 3 BIBLIOTHÈQUE
- 4 SALLE POLYVALENTE
- 5 CRECHE / GARDERIE
- 6 PLACE PUBLIQUE
- 7 STADE MULTISPORTS
- 8 EGLISE
- 9 CINÉMA
- 10 RESIDENCE "Les Cigales"
- 11 RESIDENCE "Les Platanes"
- 12 RESIDENCE "de l'École"
- 13 RESIDENCE "Les Tilleuls"
- 14 CIMETIÈRE
- 15 MONUMENT aux MORTS
- 16 PARKING

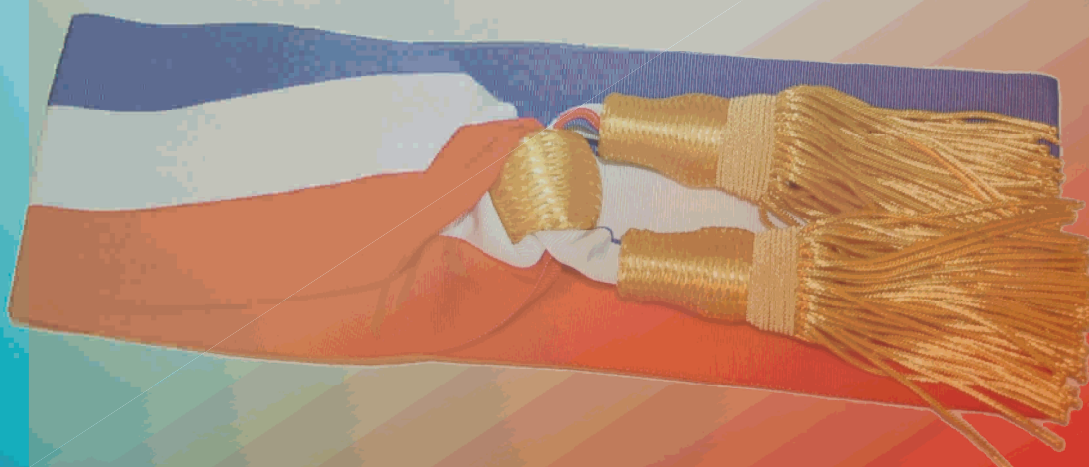
Pour information



Compte tenu des élections municipales à venir, vous ne trouverez dans ce bulletin :

- ni l'édito du Maire,**
 - ni la présentation des conseillers municipaux,**
 - ni les travaux réalisés en 2013**
- et les projets pour 2014.**

Gérard MARTIN
Maire



MAC DAN

Le Magasin de la famille

Place de la Gare - 07260 JOYEUSE - Tel 04 75 35 96 20

OUVERT du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19 h00



Transports GEORGES -CIVIATE

"Planteyras" 07260 ROSIÈRES

☎ 04-75-39-58-26 📞 06.62.05.78.40
✉ 04-75-39-94-98

courriel: georges.civiate.transports@orange.fr

FONCIER / TOPOGRAPHIE / AMÉNAGEMENT



Géométrie

Hélène MICHEL

GÉOMÈTRE EXPERT

06 87 15 63 69 ■ h.michel@abgeometrie.fr

Cédric RANCHIN

GÉOMÈTRE ASSOCIÉ

06 48 06 85 11 ■ c.ranchin@abgeometrie.fr

ABGÉOMÉTRIE SARL

■ Sièg: Route de Pradons - 07120 RUOMS
Tél: 04 75 35 97 06 - Fax: 09 70 63 00 41



Et CLAUDE MECA-SERVICES

Cycles Motoculture

S.A.V. 04.75.39.50.97

07260 JOYEUSE

Fax: 04.75.36.22.22

STIHL

ECHO

3

annonces

Une Equipe au service des Rosiérois!

SECRETARIAT



PERRIN Geneviève



FARINEAU Nathalie

SERVICE TECHNIQUE



BLANC André



HURTREZ Bruno



LHYVERNET David



THERAUBE Luc

CANTINE / GARDERIE / ENTRETIEN EMPLOI SAISONNIER



DUPUY Brigitte



NICOLAS Nadine



BISCARAT Jérémy



TAMBON Nathalie



SARRAILH Caroline

AIDES MATERNELLES / ECOLE PRIMAIRE



TEYSSIER Christine



GONCALVES Marie-Hélène



CHABALIER Agnès

en disponibilité

*Maureen Coulomb et Louise Pieron
sont venus en Mairie pour effectuer un stage
dans le cadre de leurs études*



**Alexandre
DE SOUSA**

- MAÇONNERIE
- PAYSAGÈRE
- AMÉNAGEMENTS
EXTÉRIEURS
- ABATTAGE
- ELAGAGE
- BROYAGE
- Taille de Pierres

07230 LABLACHÈRE
TEL 04 75 36 59 87 PORT. 06 83 37 57 22
desousa.alex@hotmail.fr



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
Peinture, Décoration,
Isolation, Doublage
Petite maçonnerie

TEYSSIER

07260 ROSIÈRES
tél: 04.75.36.81.55 / 06.23.48.82.36

ARTISANS DEPUIS 5 GÉNÉRATIONS

RECONNU
GREENELLE
ARTISAN
ECO
artisan
La nouvelle énergie du bâtiment.



ARCHITECTES

Saint Privat Ardèche

Jean-Charles Bruno • Marianne Domergue architectes D.P.L.G./H.Q.E.

14, rue de l'houme 07200 Saint-Privat • tél : 04 75 37 62 03 • tamtamarchitecture@free.fr

SARL au capital de 8500 euros - RCS A 497 902 130

Maisons
Individuelles
Bâtiments
Publics et Privés



Les Vans Combustibles

Combustibles:
(fioul, sables, graviers,
charbon au détail)

ENCLOS DU TEMPLE 07140 Les Vans
Tél. : 04.75.37.24.97

annonces



MAIRIE 04.75.39.52.74
RELAIS OFFICE de TOURISME 04.75.39.51.98
CRÈCHE 04.75.35.54.09
ÉCOLE PUBLIQUE 04 75 39 57 06
SALLE POLYVALENTE 04 75 39 59 85
POSTE 04.75.39.52.00
PHARMACIE 04.75.39.40.27
Mme. MALY 04.75.36.02.52 06.22.46.66.84
Mme. MICHEL 06 62 85 47 12
MAISON MÉDICALE 04 75 39 95 49
VÉTÉRINAIRE 04.75.89.17.40
GENDARMERIE 04.75.39.40.64
POMPIERS 18 (112 PORTABLE)
SAMU 15
CENTRE ANTI POISON
LYON 04.72.11.69.11



Numéros Utiles



CANTINE 04 75 39 57 34
GARDERIE 07 86 67 70 89
SALLE de MOTRICITÉ 04 75 93 43 70
STADE de ROSIÈRES 04 75 39 54 33



La Sigalière Les Vergnades
07100 LARGENTIÈRE 04.75.89.96.96
La Sigalière Les Vergnades
07100 LARGENTIÈRE 04.75.36.19.20
Dépannage-service d'urgence : 04.63.36.10.00
La Gare
07460 BEAULIEU 04.75.39.06.99
Domaine de Rochemure
07380 JAUJAC 04.75.36.38.60
Montée la Chastellane
07260 JOYEUSE 04.75.89.80.80
ERDF
24 Av de la Marre BP 1015 26010 Valence Cedex Tél : 0972 675 007

coved Déchetterie de Joyeuse
HEURES D'OUVERTURE
 -LUNDI de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
 -MERCREDI de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
 -VENDREDI de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
 -SAMEDI de 9 h à 12 h
☎ 04.75.39.59.50

Les Spécialistes de la fermeture
FENÊTRES & FERMETURES de FRANCE



**VÉRANDAS
MENUISERIES
BOIS - ALU - PVC
Neuf & Rénovation**

e-mail: 3f.rosemichel@orange.fr

04 75 39 59 74

06.78.65.10.46 & 06.07.32.67.95

"Le Barrot" Route de Chapias
0 7 2 6 0 ROSIÈRES

www.3f-rosieres.fr-07

Pépiniériste Paysagiste



**PÉPINIÈRES - ORNEMENT - ARBRES FRUITIERS
PARC & JARDINS**

débroussaillage, élagage, clôtures

R.D. 104 ROSIÈRES 04.75.39.51.47 lebonplant@wanadoo.fr



NAISSANCES



MARIAGES



DÉCÈS

8

REYNOUARD Louis né le 13 février 2013 à Aubenas
De REYNOUARD Christophe et REMY Chrystel
CUTRONA Lillien né le 12 mars 2013 à Aubenas
De CUTRONA David et CAVALLA Lydie
GEORGES Manon née le 16 mars 2013 à Aubenas
De GEORGES Sébastien et CIVIATE Aurélie
SANÉ Mariama née le 25 mars 2013 à Vogüé
De SANÉ Baboucar et SELIC Estelle
VIDAL Léo né le 6 avril 2013 à Aubenas
De VIDAL Yannick et LALAUZE Barbara
MOULIN Johanne née le 7 juin 2013 à Aubenas
De Moulin Laurent et PEREZ Marion.
DUPLAND Evan né le 18 juin 2013 à Aubenas
De DUPLAND Flavien et BARBE Lauren
JAUSSENT Nolwenn née le 24 août 2013 à Aubenas
De JAUSSENT Mickaël et GALERA Frédérique.
ROGIER Paul né le 31 août 2013 à Aubenas
De ROGIER Frédéric et de SCARLATA Emmanuelle
TABOURIECH Noa né le 14 décembre 2013 à Aubenas
de TABOURIECH Sylvain et de FABRE Valérie
DE LACERDA Pauline née le 23 Décembre 2013 à Aubenas
de DE LACERDA Emmanuel et de POUGET Perrine

TRINTIGNAC Coraline & CORCODEL Laurent le 27/04/2013
ZAMPARUTTI Carole & TOBIA Dominique le 29/06/2013
LAREURE Claude & ROMO René le 26/10/2013

CHABANE Charles 27/06/1922 – 02/01/2013
THOULOZE Maurice 02/05/1932 – 13/01/2013
MORENTA Y PLANAS veuve **CADOT Alice** 09/06/1914 – 12/02/2013
BARAILLE Maurice 01/05/1947 – 01/04/2013
ZAMPARUTTI Henri 28/04/1938 – 11/04/2013
ANDRIS épouse **TALFER Colette** 18/05/1936 – 21/04/2013
SARREMEJEANNE épouse **MARTIN Andrée** 16/03/1917 – 19/07/2013
ELDIN veuve **DUBOIS Alice** 11/09/1923 – 20/07/2013
DELUBAC veuve **LAPIERRE Suzanne** 03/04/1925 - 14/10/2013
ROGIER Jean 29/06/1933 - 19/11/2013
MIRABEL Jean-Jacques 25/05/1957 - 29/12/2013

Avec nos excuses auprès de la famille oubli pour l'année 2012 :
BARAILLE Germaine 30/09/1924 - 30/01/2012

Etat Civil

Vivarais

Habitat
 Office Public de l'Habitat
 Département de l'Ardèche
 www.vivarais-habitat.fr
 37 av. de Chomérac - BP 126
 07001 PRIVAS Cedex
 04 75 64 09 43



ROSIÈRES - Les Tilleuls

Constructions Métalliques du Vivarais

C.M.V.

- Serrurerie • Charpente métallique
- Menuiseries aluminium
- Volets roulants • Portails

110 Chemin de Saint-Pierre - 07200 AUBENAS
 Tél. 04 75 35 14 05 - Fax 04 75 93 84 71
 courriel : ecmvivarais@wanadoo.fr



Groupama

Toujours là pour moi.

Assurances- Placements-Banque

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

**Centre Commercial Les Vernades
 07260 ROSIERES**

**Tél : 04.75.39.59.48
 Fax : 04.75.39.42.65**

annonces



Démarches Administratives

·EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE DE DECES DE MARIAGE

Lieu : à la mairie du lieu de l'événement

Pièces à fournir : indiquer nom, prénom, date de l'événement.
Présenter une pièce d'identité et votre qualité au regard de l'acte demandé.

Coût : gratuit.

·DECLARATION DE NAISSANCE

Lieu : à la mairie du lieu de naissance.

Pièces à fournir : certificat délivré par le médecin ou la sage-femme et le livret de famille, acte de reconnaissance si établi précédemment, une pièce d'identité des parents.

Délai : dans les 3 jours qui suivent l'accouchement.

Coût : gratuit.

·DECLARATION DE DECES

Lieu : à la mairie du lieu de décès.

Pièces à fournir : présentation du livret de famille du défunt ou de sa pièce d'identité et le certificat de constat de décès du médecin.

Délai : dans les 24 h qui suivent le décès.

Coût : gratuit.

·DOSSIER DE MARIAGE

Lieu : à la mairie du domicile de l'un ou l'autre des futurs époux.

Pièces à fournir : copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des deux fiancés (validité moins de 3 mois à la date du mariage), attestation de domicile et liste des témoins (majeurs)?, copie CNI

Attention : des démarches particulières sont à effectuer pour les veufs, les divorcés, les étrangers, les réfugiés et les apatrides.

Délai : pièces à déposer au moins 1 mois avant le mariage.

Coût : gratuit.

·PACS

Lieu : tribunal d'instance d'AUBENAS.

Coût : gratuit.

·CERTIFICAT DE CONCUBINAGE

Lieu : à la maire du domicile.

Pièces à fournir : pièces d'identité et justificatifs de domicile des intéressés.

Coût : gratuit.

RECONNAISSANCE AVANT NAISSANCE

Où ? Mairie du domicile, service Etat civil. C'est la reconnaissance de l'enfant à naître par ses deux parents en même temps (L'enfant portera le nom du père, de la mère ou les deux accolés dans l'ordre choisi) ou séparément (Dans ce cas, c'est le parent qui effectuera en premier la démarche qui déterminera le nom porté par l'enfant).

Le principal avantage réside dans le fait de créer des liens de filiation dès la grossesse.

Au moment de la déclaration de naissance l'acte de reconnaissance prénatale doit être remis à l'officier d'état civil qui enregistre la naissance (à la mairie du lieu de naissance).

Avec pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de trois mois.

Coût : gratuit.



Démarches Administratives

·DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE

Lieu : à la mairie du domicile.

Coût : gratuit.

La carte d'identité sécurisée (C.N.I.)

Elle est valable 15 ans. Lieu : à la mairie du domicile. Présence obligatoire du demandeur en mairie

Coût : gratuite, sauf en cas de renouvellement suite à perte ou vol (25 €).

Le passeport biométrique

Il est valable 5 ans (pour les mineurs), 10 ans (pour les majeurs).

Lieu : mairies de LARGENTIERE

Coût :- enfant de moins de 15 ans : 17 €, - enfant entre 15 et 18 ans : 42 €, - adulte : 86 €.

·AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Depuis le 1er janvier 2013, l'autorisation de sortie a été supprimée.

·LES ELECTIONS

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales toute l'année. Cependant, sachez que vous avez jusqu'au 31 décembre pour que votre inscription soit effective au 1er mars de l'année suivante.

Pour s'exprimer au suffrage universel, il faut être âgé de 18 ans révolu et être de nationalité française.

Pièce à fournir : passeport ou pièce d'identité et justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture EDF par exemple).

Coût : gratuit.

·LE RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes (garçons et filles) doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16e anniversaire.

Si retard, la régularisation est possible à tout moment jusqu'au 25e anniversaire.

En l'absence du jeune, un des parents peut faire la démarche.

Lieu : mairie du domicile.

Pièce à fournir : livret de famille, CNI.

Coût : gratuit.

·LEGALISATION DE SIGNATURE

Lieu : à la mairie.

Pièce à fournir : la signature à légaliser doit être faite devant un employé municipal, avec carte d'identité.

Coût : gratuit.

·CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

Lieu: Mairie du domicile du défunt ou de l'un des héritiers pour les sommes inférieures à 5 337,72 €, sans contrat de mariage ni donation. Notaire pour les sommes plus élevées.

Pièces à fournir: Livret de famille du défunt, Acte de décès, Pièce d'identité du demandeur,

Coût : gratuit en mairie, payant chez la Notaire.

·CONCESSION CIMETIERE, COLUMBARIUM

Lieu: Mairie, service état civil pour acquisition après un décès ou renouvellement (être domicilié sur la commune).



Démarches Administratives

.Demande d'immatriculation d'un véhicule

Lieu: En mairie de votre domicile et envoi en préfecture pour réaliser la carte grise. **Liste des pièces en mairie.**

La mairie peut vous délivrer également des certificats de non-gage, des certificats de vente, des feuillets en cas de visite médicale pour le permis de conduire....

.Titre de réduction pour transport

Lieu: En mairie de votre domicile

Pour les personnes âgées de + de 60 ans, familles nombreuses, étudiants, chômeurs...

BAPTÊME RÉPUBLICAIN

Lieu: Mairie du domicile des parents

Pièces à fournir Acte de naissance de l'enfant

livret de famille des parents

justificatif de domicile

Pièces identité des parrain et marraine

Médiateur de la République :

Monsieur Bernard LABEAUME Lieu : Préfecture de l'Ardèche Rue Pierre Filliat

BP721 07000 Privas

Tél : 04.75.66.50.52

Mail : bernard.labeaume@defenseurdesdroits.fr

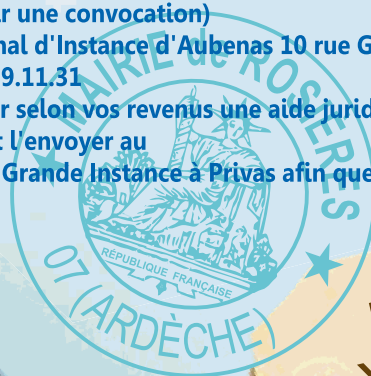
Consultation d'avocat gratuite : environ ¼ heure (se munir d'une pièce d'identité pour obtenir une convocation)

Lieu : Tribunal d'Instance d'Aubenas 10 rue Georges Couderc 07200 Aubenas

Tél : 04.75.39.11.31

Pour obtenir selon vos revenus une aide juridictionnelle remplir le formulaire cerfa 12467*01 et l'envoyer au

Tribunal de Grande Instance à Privas afin que le dossier soit examiné.



SECRETARIAT
Horaires d'ouverture
Mardi, Jeudi,
Vendredi, Samedi matin
de 9h 00 à 11h 30
Mercredi de 9h 00 à 11h 30
& de 14h 00 à 17h 00
04.75.39.52.74
mairie@rosieres-ardeche.com

Nouveau Permis de Conduire

Depuis le 16 septembre 2013 :

Inutile de vous déplacer pour demander un nouveau permis de conduire.
Si votre permis a été délivré avant le 19 janvier 2013 il est valide jusqu'au 19 janvier 2033. 38 millions de titres de permis de conduire seront remplacés progressivement à partir de 2015. Les titulaires seront informés par leur préfecture des modalités d'échange le moment venu.
Les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité.

·Un titre unifié au niveau européen.

·Un titre sécurisé qui permettra de mieux lutter contre la fraude et plus pratique par son format type « carte de crédit ».

·Un titre renouvelable valable 15 ans pour les catégories A et B, c'est un simple renouvellement administratif sans visite médicale ou examen pratique.

Il permet de mettre à jour l'adresse de l'usager et sa photographie d'identité.

Les permis de conduire des catégories dites « lourdes » (Cet D) ou soumises à un avis médical doivent être renouvelés tous les 5 ans.

·Les permis sont envoyés directement au domicile des titulaires.

·Le permis du permis à points n'est pas remis en cause. Le code de de points peut être obtenu auprès de la préfecture. Il permet de consulter le solde de ses points sur le téléservice Télépoints :

<https://tele7.interieur.gouv.fr>



10+5 ans

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront valables 15 ans.
- Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
- Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations





Délibérations du Conseil Municipal

2013

Séance du 16 janvier 2013 :

- Permis de construire, aménagement de la place
- Zone du barrot – modification du périmètre d'aménagement

Séance du 25 février 2013 :

- Création d'un emploi avenir -Rythmes scolaires, report de la date d'effet de la réforme

Séance du 12 mars 2013 :

- ATESAT- Soutien à l'Intersyndicale DDT 07 - Prime attribuée aux techniciens

Séance du 26 mars 2013 :

- Création d'un budget annexe
- Modification des statuts du syndicat des rivières Beaume- Drobie
- Contrat d'assurances des risques statutaires
- Adjoint administratif, heures supplémentaires et complémentaires
- Votes de trois taxes directes locales

Séance du 09 avril 2013 :

- Délibération sur la durée des amortissements. - Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Séance du 29 mai 2013 :

- IRL 2012
- CDC composition du conseil communautaire et du bureau
- Taux d'imposition année 2013 -PNR charte révisée
- Régularisations d'emprises voiries et d'échanges de terrains
- Modification des statuts de la CDC Pays Beaume-Drobie
- Quartier Genette modification de POS, choix du bureau d'étude
- DM-Régularisation comptable

Séance du 03 juillet 2013 :

- DM-Régularisations comptable
- Construction d'un lycée de proximité en Sud Ardèche
- Schéma d'accueil des gens du voyage révisé pour le département de l'Ardèche

Séance du 19 juillet 2013 :

- Demande de prêt à la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Séance du 23 septembre 2013 :

- AGEDI, mise à jour adhésions- retraits des membres du syndicat
- Modification des statuts du Seba -Stagiaires – Gratification
- Création d'un emploi avenir -Autorisation signature -Régularisation de voirie

Séance du 04 décembre 2013 :

- Autorisation d'utilisation de la matrice cadastrale et plan Edigeo par le SEBA
- DM-Régularisations comptable



ENTREPRISE
LA YGLON

Plâtrerie Peinture Isolation
Ramonage Parquets stratifiés Placards coulissants
Cheminées Poêles à bois et Granules

Tout pour la Déco

MAGASIN EXPO :

R.D. 104 07110 LAURAC en VIVARAIS **04.75.36.81.01**



LP énergies
RENOUVELABLES
Laurent Bianco

Laurent BIANCO

Sanitaire

**PLOMBERIE
ZINGUERIE
PISCINE SPA**

Solaire

**CHAUFFAGE
EAU CHAUDE
PHOTOVOLTAÏQUE**

Chauffage

**POMPE A CHALEUR
GEOthermie
AEROTHERMIE
FIUUL / GAZ**

Froid

**COMMERCIAL
INDUSTRIEL
CLIMATISATION**
Traitement de l'air

04.75.36.81.22 / 06.09.47.18.39 Z.A. ROSIÈRES

- ★ ACCESSOIRES
- ★ AMORTISSEURS
- ★ BATTERIES
- ★ ECHAPPEMENT
- ★ FREINS
- ★ TRAIN AV / AR
- ★ VIDANGE



EURO TYRE
RESEAU EUROPEEN DES PNEUMATICIENS CONSEIL

**FRANCK
PNEUS**

04.75.39.40.00

Route d'Aubenas 07260 JOYEUSE



PLATRERIE PEINTURE

EURL GASSEND JEROME

QUARTIER MASSOULET 07560 MONTPEZAT

TEL 04 75 94 57 15 PORT 06 22 43 43 64

mail: jerome.gassend@wanadoo.fr

15

armoniseurs

Événements 2013



Inauguration de l'école :

Vendredi 18 janvier 2013 a eu lieu l'inauguration de l'extension de l'école. L'école construite en 1990 avait montré ses limites en capacité d'accueil. A la demande de son prédécesseur J. Guilhaumon, l'inspectrice d'académie a donné en 2008 l'autorisation d'ouvrir une 5ème classe. Installée pendant 2 ans dans la salle de motricité et 2 ans dans un algéco, cette classe a trouvé son propre local.



L'extension a permis de déplacer la cantine scolaire maintenant insonorisée où la réception des repas se fait par le parking et l'entrée des classes par la cour de récréation, de créer un préau, de fermer celui existant pour en faire une salle d'activités, de transformer l'ancienne cantine en salle de classe spacieuse et d'aménager les

locaux de l'extension en salle de repos pour les enfants de la maternelle.

Dès la rentrée 2013, le nombre d'élèves mangeant à la cantine est passé de 50 à 70 demi-pensionnaires. Le coût des travaux s'est élevé à 660 000€ TTC (dont l'état 92 000€ et 185 000€ du Conseil Général).

Pour la première fois passage de l'Ardéchoise à Rosières

Si l'Ardéchoise a commencé le 12 juin pour se terminer le 15 juin à Saint Félicien, Rosières a surtout été concerné par le 13 et 14 juin. Sur les (environ) 13000 inscrits cette année, plusieurs milliers sont passés chez nous et, une fois n'est pas coutume, avec un grand soleil radieux. Tous les bénévoles se sont surpassés pour accueillir les participants, Rosières était paré de mauve et jaune, un drapeau vénézuélien avait été confectionné en roses de papier par les dames de Balbiac, la boulangerie Bodet avait réalisé un vélo en pain tandis que le stand de ravitaillement sur la place publique offrait largement de quoi se désaltérer et se restaurer. Les élèves de l'école de Rosières sont venus également encourager les cyclistes. La commune de Rosières a été récompensée pour sa décoration à hauteur de 250€.



On notera surtout l'accueil triomphal fait à Robert Marchand, vétéran de 101 ans, figure incontournable de l'Ardéchoise le jeudi 13 juin.

A sa demande il a visité la cave et les fûts de conservation de Chatus avant une dégustation au caveau et s'est vu offrir une bouteille à son effigie. Une belle réussite pleine de générosité et de bonne humeur !!!!

A noter dans vos agendas : édition 2014 prévue du 18 juin au 21 juin.

Concert de Noël avec Labeaume en Musiques

Dans le cadre des Quartiers d'Hiver de Labeaume en Musique, l'église de Rosières a accueilli le dimanche 15 décembre à 17h un concert de Noël napolitain : une cantate des santons, datant du V^{ème} Siècle.



Charcuterie Chatelard Boucherie Volailles

Charcuterie de Pays
Fabrication à l'ancienne

Spécialités Maison:

Caillettes, Maôche, Boudin,
Pâté aux châtaignes, Jambonnette,
Pâté croûte, Pâtés en conserve...

07230 LABLACHÈRE
04.75.36.65.75



Bière Ardéchoise
www.cevenale.fr

Brasserie de l'Ardèche méridionale
Venez découvrir les bières Cevenale
Fabrication Artisanale à Rosières

VENTE DIRECTE A LA BRASSERIE
DU MARDI AU SAMEDI: 9h 12h 14h 18h

Centre Commercial "Les Vernades"
à proximité d'Intermarché
07260 ROSIÈRES
04 75 93 46 08



RHÔNE CEVENNES INGENIERIE INGENIEURS CONSEILS

*Maîtrise d'œuvre, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
Eau, Assainissement, Aménagement routier,
Conformité des périmètres de protection,
Schémas Eau Potable, Assainissement Collectif et Autonome*

Siège social :
4 Rue de la Bergerie - 30100 ALES
☎ 04.66.54.23.40 - 📠 04.66.54.23.44
✉ ales@rci-inge.com

Agence
10, Rue Vaucanson - 07200 AUBENAS
☎ 04.75.89.97.50 - 📠 04.75.89.97.59
✉ aubenas@rci-inge.com

Infos Utiles

Clients particuliers, ERDF et le SDE07 vous proposent le service :
Préven@nce Travaux.

Un seul geste, simple et gratuit, votre inscription sur www.erdff-prevenance.fr
vous garantit d'être informé par un mail d'ERDF, 15 jours à l'avance des
éventuelles coupures d'électricité pour travaux sur les réseaux.

Ce mail vous précise :

- la date et la durée programmée de la coupure d'électricité
- la nature et la localisation des travaux.



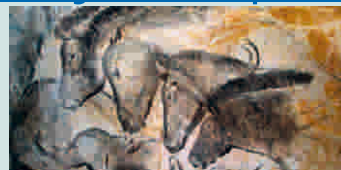
Mode d'emploi :

- 1- Munissez-vous de votre facture d'électricité
- 2-Connectez-vous sur le site internet www.erdff-prevenance.fr
- 3-Inscrivez vos coordonnées : nom, prénom, numéro de point de livraison (situé sur votre facture, différent de votre numéro de contrat)
- 4-Complétez votre adresse mail et votre numéro de téléphone portable
- 5-Vous recevez une demande de confirmation par mail
- 6-Vous validez, vous êtes inscrit !

Pour faciliter la distribution du courrier il importe
que les boîtes aux lettres
soient accessibles, aux normes et identifiées.
Merci pour nos facteurs.



Dans les mois et les années à venir, le Grand Projet Chauvet-Unesco devrait renforcer considérablement la notoriété de notre département et compléter sa carte de visite en positionnant l'Ardèche comme une destination culturelle. L'ouverture à l'année de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet devrait notamment contribuer à relever le défi d'une attractivité touristique naturelle moins saisonnée. L'inscription espérée au patrimoine mondial de l'Unesco devrait également attirer de nouvelles clientèles, y compris internationales. Apportez votre soutien à cette candidature : www.lagrottechauvetpontdarc.org



18

Lignes SEPT et TER : A partir du 01 janvier 2014 les cars du Conseil Général et la Région s'arrêtent au niveau de la place publique, les arrêts de la Poste et au niveau du Bar de la Baume sont supprimés.



SC MENUISERIESERRURERIE



04 75 39 93 53 04 27 52 90 20

07260 ROSIÈRES

scmenuiserieserrurerie@gmail.com



ROUHA

Nettoyage

04.75.89.15.98 & 06.22.28.65.11

07200 LA CHAPELLE / AUBENAS

rouha.smali@neuf.fr

MANU CONSTRUCTION RÉNOVATION

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

TAILLE de PIERRES



04.75.39.94.65.& 06.80.20.88.76

e-mail: info@manu-cr.com

www.manu-cr.com

ÉLECTIONS MUNICIPALES & COMMUNAUTAIRES DE MARS 2014

Pour les communes de 1 000 habitants et plus.

Le mode de scrutin change dans votre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de **LISTE BLOQUÉE**.

Vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer :

LE PANACHAGE N'EST PLUS AUTORISÉ. Vous voter en faveur d'une liste que vous ne pouvez **PAS MODIFIER**. Si vous le faites, votre bulletin sera **NUL**.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne voterez qu'une seule fois pour ces deux listes que vous ne pouvez pas séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaire. Les candidats au siège de conseillers communautaires sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

NOUVEAU :

:IMPERATIF ET OBLIGATOIRE présentation d'une pièce d'identité pour voter et carte électorale

Impossibilité de voter pour une personne non candidate.

Interdiction de panachage.

Changement du mode de scrutin.

Election des conseillers communautaires



MASSA Autopneu
www.massa-autopneu.com



Centre Commercial
07260 ROSIÈRES
04.75.39.10.54

PNEUS - FREINS - AMORTISSEURS
VIDANGE - Entretien du véhicule



ASSURANCES-SANTE & SERVICES FINANCIERS

Dominique TAREL
 AGENT GÉNÉRAL

courriel: dominique.tarel@agents.allianz.fr

Particuliers, Artisans, Commerçants, Professions libérables, Entreprises
SPÉCIALISTE GÎTES - CHAMBRES d'HÔTES - HÔTELLERIE RESTAURATION

79 Avenue François Boissel
 07260 JOYEUSE
 04 75 39 11 20
www.allianz.fr/tareld

- SANTÉ
- PRÉVOYANCE
- AUTO
- BANQUE
- CRÉDITS
- PLACEMENTS
- ÉPARGNE

INFINITY®

BUREAUTIQUE
 E-mail : infinitybureautique@orange.fr

multifonctions noirs et couleurs
Solutions numériques
Connectiques réseaux

29, chemin de Thabor | ZAE Mozart | 26000 Valence
 Tél. : 04 75 62 04 94 | Fax : 04 75 83 51 16



école

En 2012-2013, l'école a accueilli 113 élèves répartis dans 5 classes.

Diverses actions communes ont pu être organisées, resserrant les liens entre les élèves :

- spectacle de Noël offert par le CCAS
- sortie cinéma offert par le Sou des Ecoles
- cycle piscine de 10 séances pour les enfants du CP au CM2 financé par le SMAM
- la Grande lessive : exposition d'oeuvres effectuées par tous les élèves sur des fils à linge dans la cour de l'école. Moment de convivialité.
- course coopérative à laquelle tous les enfants de l'école ont participé. Les parents ont participé à l'organisation.
- spectacle d'ombres chinoises offert par le CCAS
- intervention et morceaux joués par les Doigts de l'Homme financé par les coopératives
- soutien aux cyclistes pour la course l'Ardéchoise



Dans le cadre d'un projet sur les chauves-souris commun à toutes les classes de l'élémentaire (du CP au CM2) :

- 2 interventions par classe de la FRAPNA expliquant la vie et les caractéristiques des chauves-souris (sou des écoles)
- sortie spéléologie dans une grotte de Sanilhac (sou des écoles)
- classe découverte dans les Gorges de l'Ardèche : 2 jours sur le site du bivouac de Gaud (sou des écoles)
- du CE2 au CM2 : étude sur les volcans d'Ardèche sortie géologie à Aizac, Lac d'Issarlès et Gerbier de Joncs avec l'association Clapas (-sou des écoles)
- du CE2 au CM2 : intervention sur les fossiles
- du CE2 au CM2 : Sécurité routière code et pratique + prévention et lutte contre le tabagisme

Les enfants de TPS et PS sont allés à la ferme pédagogique de Lussas en compagnie de leurs camarades de MS et GS. Ils sont également allés visiter l'atelier de Mr MARGUERIT peintre à Rosières et ont bénéficié de séances de peinture adaptées à leur âge.

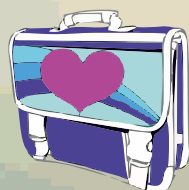
Les élèves de MS et GS ont organisé la course coopérative.

Les enfants de CP-CE1 ont pu bénéficier d'une intervenante musique dont les séances ont été financées par la commune de Rosières ainsi que par le Conseil Général.

Les enfants de CE2-CM2 ont élaboré des chroniques qui ont été diffusées sur Radio Roqua et sont allés visiter le studio d'enregistrement,

Les enfants de CM1 ont effectué une sortie au château de Montréal.

La mairie a participé aux transports des élèves (25€ / an et par enfant).



Centre Communal d'Action Sociale

Animations-sorties-réceptions :

-Le 15 mars, un spectacle de danses folkloriques, offert par l'Association Dancarem Tant que Poirem a réuni à la salle polyvalente les aînés de la commune et enfants de l'école de Rosières. Un goûter très convivial, confectionné par des participants a clôturé cet après-midi.

-Le 7 septembre, 7 membres de l'équipe du CCAS ont emmené 41 enfants de Rosières, âgés de 5 à 12 ans à Piolenc (Vaucluse) afin de passer une journée au cirque Alexis Gruss. Le matin, il y a eu le dressage des chevaux, une initiation aux ateliers de jonglerie, marcher sur un fil, atelier trapèze et autres... L'après-midi la représentation de plus de 2h30 a laissé un souvenir inoubliable pour tous les enfants émerveillés.

-Le 8 décembre, le repas des aînés a réuni 105 convives autour d'un savoureux repas. Le Gentleman Troubadour, Denis Bécaud et son acolyte André Audibert ont fait l'animation (guitare et accordéon), fait chanter et danser l'assistance. Par ailleurs 80 colis ont été portés à domicile ou à l'hôpital.

-Le 19 décembre, le spectacle de Noël " Une fin de loup " a réuni tous les enfants de l'école pour clôturer ce 1er trimestre de l'année scolaire.

Actions régulières :

-La prise en charge de 20 centimes par ticket de cantine s'est poursuivie cette année, ce qui fait le repas à 3.30€ au lieu de 3.50€

-Selon le quotient familial, des aides ponctuelles ou des prêts sans intérêt, remboursables selon un ont été accordés aux personnes rencontrant des difficultés passagères

-Il faut également souligner que la municipalité, sous l'impulsion du CCAS, cotise depuis 2011, pour tous les employés communaux au CNAS (Centre National d'Action Sociale) qui peuvent ainsi bénéficier des prêts, de chèques vacances...etc



Déclarations Préalables

La déclaration préalable est un document administratif qui donne les moyens de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle a été créée afin de permettre une simplification de la procédure des permis de construire

QUINTRAND Bernard

- Les Granges – construction piscine
Bureau études énergies agissant pour **BEISSIER Christian**
- Les Vernades - Panneaux solaires photovoltaïques

ARRES Fabrice

- Verdeyre – Abri Piscine

CHAMPETIER Nicole

- Les Vernades – Construction Garage

AEP Jean Becque

- Av André Jean – Pose antenne satellite

Camping les Galets

- Ribeyre-Bouchet – Création d'une buvette

Groupama Méditerranée

- Les Vernades – Aménagement d'un bureau

REYNOUARD Chrystel

- Quartier Balbiac - Panneaux solaires photovoltaïques

AB POSE agissant pour La Poste

- Le village – Mise en place enseignes

GEO SIAPP agissant pour ROUSSELOT René

- La Font du Bouchet – Division foncière

AB Géométrie agissant pour DELENNE Robert

- Le Bouchet – Division Foncière

BLANC Jean-Paul

- L'Estrade - Panneaux solaires photovoltaïques

MARTIN Gérard

- Nuelle – Panneaux solaires thermiques

BAUDRIN Dominique

- Le Moulin – Modification terrasse couverte

LATOURRE Alain

- Ribeyre-Bouchet -Mur de clôture

CABANES Monique

- La Crotte - Auvent sur terrasse

LOUREAUX Claude

- Grange Madame – Piscine

GEO SIAPP agissant pour **DELICHERE Agnès**

- La Marre – Division foncière

Permis de construire

RAPHANEL Michel – La Crotte

– Aménagement d'un logement dans un bâtiment existant 18/06/2013

DUFAUD Christian – Les Vernades

– création terrasse et construction garage ouvert 05/04/2013

MASSOT Julien – Maisonneuve

– Extension d'une habitation (garage ouvert+cave) 12/04/2013

BLANC Jean-Claude – Les Vignes Haut

– piscine couverte 05/04/2013

ROYE Maël – Mercoire

– Réserve de stockage de production maraîchère 27/09/2013

ROSIER Armelle – Augnac

– Construction abri véhicule + abri bois + abri jardin 21/05/2013

CHEVALIER Pierre – Leyre

– Habitation individuelle 04/09/2013

SALEL Matthieu – L'Estrade

– Construction d'un garage 03/06/2013

GILLET Marie-Paule – Augnac

– Modification façade, création porte-fenêtre +terrasse +clôture, réfection toiture 27/08/2013

MARTINEZ Christophe – La Font Du Bouchet

– Deux logements locatifs 12/11/2013

RENZI Bernard – La Marre

– Maison individuelle 25/11/2013

KONARZENSKI Jessica – Leyre

– Maison d'habitation 17/12/2013-

LOUREAUX Claude – Grange Madame

Construction d'un garage 11/01/2014

FAVREL Claude-Gerbaudy

Construction d'un abri voiture ouvert 11/01/2014



Permis de démolir :

CONSEIL GENERAL – Quartier Les Plaines

– un logement et un garage 18/06/2013

Certificat d'urbanisme

Mise à jour le 06.03.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Cerfa n° 13410*02

Projet de loi Alur (accès au logement et urbanisme rénové) - 15.11.2013.
est en cours de discussion. Les règles d'urbanisme sont susceptibles d'être modifiées. Dans l'attente, les informations contenues sur cette page restent d'actualité. Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné.

Principe

Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme.

Leur délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant tout achat d'un bien immobilier.

Certificat d'urbanisme d'information Il renseigne sur :

- le droit de l'urbanisme applicable à un terrain,
- les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...),
- et les taxes et participations d'urbanisme (raccordement à l'égout, voirie et réseaux...).

Certificat d'urbanisme opérationnel

Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet de construction et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain.

Déclaration préalable de travaux (cerfa N° 13703*02)

Travaux concernés

Une déclaration préalable est notamment exigée pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- travaux qui créent entre 5 m² ou 20 m² de plancher ou
- Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (par exemple, un plan d'occupation des sols). Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m²,
- travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

Le permis de démolir (cerfa N° 13405*02)

Le permis de démolir est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de démolition respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour la réalisation de démolition des constructions situées dans un secteur protégé au titre du patrimoine architectural, urbain ou paysager

Travaux concernés

Un permis de démolir est notamment exigé lorsque la construction dont la démolition est envisagée se trouve dans l'un des cas suivants :

- située dans une commune qui a institué le permis de démolir par délibération du conseil municipal,
- située dans un secteur sauvegardé avec périmètre délimité ou dans un périmètre de restauration immobilière,
- située dans un site classé ou inscrit,
- inscrite au titre des monuments historiques ou adossée à un immeuble classé au titre des monuments historiques

PERMIS de CONSTRUIRE

Travaux concernés

Un permis de construire est notamment exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- ont pour effet de créer une surface de plancher = ou supérieure à 20 m²,
- ou ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m² dans les zones urbaines couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².

ou ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),

ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions qui sont dispensées de toute formalité et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

À noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m²

Démarche

Constitution du dossier

La demande de permis de construire doit être effectuée au moyen de l'un des formulaires suivants :

[cerfa n°13406*03](#)

lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle et/ou ses annexes,

[cerfa n°13409*02](#)

pour les autres constructions (logement collectif, exploitation agricole, établissement recevant du public...).

En cas de construction nouvelle, une [attestation](#) doit en plus être jointe à la demande de permis de construire indiquant que la construction respecte bien la R.T. 2012.

Dépôt du dossier

Le dossier doit être envoyé en 4 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la mairie de la commune où est situé le terrain. Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si les travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...).

La mairie délivre un récépissé comportant un numéro d'enregistrement qui mentionne le point de départ de la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer en l'absence d'opposition du service instructeur.

Délais d'instruction

Le délai d'instruction est généralement de :

- 2 mois pour une maison individuelle et/ou ses annexes,

- ou 3 mois dans les autres cas.

Un extrait de la demande de permis de construire doit faire l'objet d'un affichage en mairie dans les 8 jours qui suivent son dépôt et reste affiché tout le temps de l'instruction du dossier, c'est-à-dire pendant au moins 2 ou 3 mois.

TAXE D'AMENAGEMENT (Calcul)

Généralités

Elle se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).

La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS et les communautés urbaines, par délibération dans les autres communes.

La taxe d'aménagement est instituée, pour la part départementale, par délibération du conseil général. Elle finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE, en remplacement de la TDENS et de la TD/CAUE. Elle s'applique dans toutes les communes du département.

Champ d'application

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Exonérations

Sont exonérés :

- les constructions destinées au service public ou d'utilité publique ;
- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt locatif aidé d'intégration ;
- les surfaces d'exploitation des bâtiments agricoles qui constituent de la surface hors oeuvre brute non taxée dans le dispositif actuel ;
- les aménagements prescrits par des plans de prévention des risques ;
- la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit depuis moins de dix ans ;
- les constructions dont la surface est inférieure à 5 mètres carrés, par simplification et pour réduire le coût de gestion de l'impôt.

En outre, sont exclues de la seule part communale ou intercommunale :

- les constructions réalisées dans les périmètres des projets urbains partenariaux (PUP).

Réforme de la fiscalité de l'aménagement :

Par ailleurs, les collectivités territoriales, chacune en ce qui les concerne, peuvent exonérer en totalité ou partiellement les logements sociaux bénéficiant du taux réduit de TVA.

Concernant les surfaces des constructions à usage de résidence principale qui ne bénéficient pas de plein droit de l'abattement de 50% (à savoir : les surfaces supérieures à 100 mètres carrés), les collectivités territoriales peuvent les exonérer jusqu'à 50% si elles sont financées à l'aide du prêt à taux zéro.

Les collectivités pourront également, si elles le souhaitent, exonérer totalement ou partiellement,

les constructions industrielles, les commerces de détail d'une surface inférieure à 400 mètres carrés en vue d'assurer le maintien du commerce de proximité ainsi que les travaux autorisés sur les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire.

Base d'imposition

L'assiette de la taxe est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de la construction.

La Surface Hors Oeuvre Nette (**SHON**) étant réformée, la nouvelle surface s'entend de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies. Les surfaces sont calculées à l'intérieur des façades du bâtiment pour ne pas pénaliser l'isolation.

Le calcul de cette surface est donc considérablement simplifié et supprimera les contrôles, souvent difficiles, portant sur la transformation ultérieure de **Surface Hors Oeuvre Brute (SHOB) en SHON**. Cette modification constitue également une importante simplification pour les contribuables qui n'auront plus à acquitter les taxes d'urbanisme sur les aménagements intérieurs réalisés ultérieurement.

Pour tenir compte de certaines situations particulières et pour ne pas renchérir le coût de la fiscalité par rapport à la situation actuelle, un abattement unique de 50% est créé. Il bénéficie aux sociétés HLM, aux résidences principales pour les 100 premiers mètres carrés et aux constructions abritant des activités économiques.

Pour certains aménagements partiellement ou non taxés jusqu'alors (terrains de camping, résidences mobiles de loisirs et habitations légères de loisirs), la taxation sera simplifiée et déterminée par emplacement.

D'autres aménagements (piscines, éoliennes et panneaux photovoltaïques) seront taxés sur une valeur forfaitaire simple et modérée.

Taux d'imposition

Pour la part communale ou intercommunale, la fourchette des taux est fixée entre 1 % et 5 %, comme pour la TLE. Le dispositif prévoit que les communes ou EPCI pourront pratiquer, s'ils le souhaitent, des taux différents par secteurs de leur territoire pour tenir compte du coût réel de l'urbanisation dans chaque secteur. La TLE n'offre pas actuellement cette possibilité. En l'absence de première délibération, le taux est fixé à 1% dans les communes ou EPCI où la taxe est instituée de plein droit. Le taux pourra être supérieur à 5 % et porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs.

Réforme de la fiscalité de l'aménagement

La délibération fixant ce taux devra être motivée et nécessitée par la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux. Dans ce cas, les participations ne seront plus applicables dans les secteurs considérés : participation pour raccordement à l'égout (PRE), participation destinée à la réalisation de parcs publics de stationnement (PNRAS), participation pour voirie et réseaux (PVR), participation des riverains pour création de voies.

La possibilité de sectoriser les taux et de dépasser le plafond de 5% s'applique dans toutes les communes, y compris celles qui ne sont pas dotées d'un document d'urbanisme.

Les communes ou EPCI disposeront donc d'une période intermédiaire pour mettre en place les nouveaux outils et auront le choix entre l'utilisation du régime actuel des participations ou l'application du taux majoré de la taxe d'aménagement dès le 1er mars 2012. Les taxes et participations précitées sont définitivement abrogées à compter du 1er janvier 2015.

Pour la part départementale, le taux de la taxe d'aménagement ne pourra excéder 2,5 % pour financer

Recouvrement de la taxe

Comme dans le régime actuel, la taxe sera recouvrée en deux échéances à 12 et 24 mois ou en une seule échéance si le montant de la taxe est inférieur à 1 500 €.

Le recouvrement de la taxe se fondera dans le dispositif prévu en matière de produits divers qui est apparu le plus approprié pour réduire le coût de recouvrement de l'impôt.

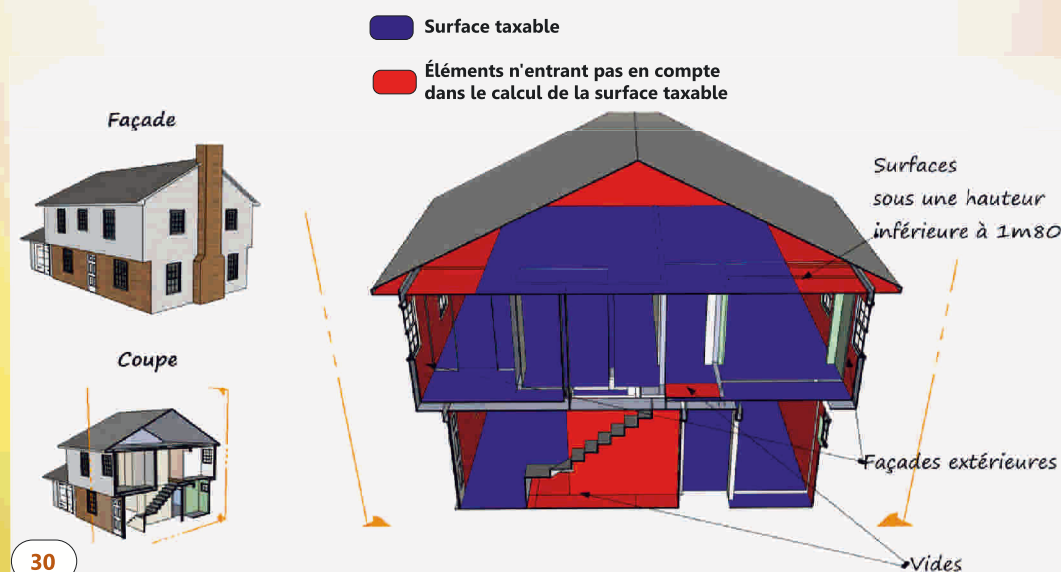
Une majoration de 10 % est appliquée en cas de paiement tardif.

Recours

Les redevables de la taxe pourront en obtenir la réduction ou la décharge totale ou partielle pour tenir compte de l'ensemble des éléments ultérieurs qui peuvent affecter une autorisation d'urbanisme.

Concernant le contentieux de l'assiette, les règles applicables sont celles en vigueur en matière d'impôts directs locaux : réclamation préalable devant le service compétent en matière d'assiette et saisine éventuelle, ultérieurement, du juge administratif si la décision ne donne pas satisfaction au réclamant.

Un dispositif de dégrèvement spécifique est prévu en cas de catastrophe naturelle.



Attention : votre projet peut être soumis à des formalités au titre d'autres législations.

Pièces à joindre à une demande de permis de construire **Pièces obligatoires pour tous les dossiers**

- PC1.** *Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a)*
 - PC2.** *Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9]*
 - PC3.** *Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b)*
 - PC4.** *Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8)*
 - PC5.** *Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a)*
 - PC6.** *Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c)*
 - PC7.** *Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (Art. R. 431-10 d)*
 - PC8.** *Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d)*
- Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur des travaux exécutés à l'intérieur d'un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques
- PC9.** *Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11)*

**AVANT LE DÉPÔT DU DOSSIER
PRENDRE CONNAISSANCE DU
RÈGLEMENT DU P.O.S. EN VIGUEUR
SUR LA COMMUNE**

I – TAXES PRINCIPALES (dans les rôles généraux de 2013)

Taxe d'habitation (TH) (y compris locaux vacants) :	Taux	Base	Produit
- Commune.....	9,74	1 132 683	110 324
- Syndicat.....			
- EPCI.....	11,48	1 288 104	145 579
Dont TOTAL PRODUIT			265 903
Taxe d'habitation sur locaux vacants (THLV) :			
- Commune.....			
- Syndicat.....			
- EPCI.....			
TOTAL PRODUIT			
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) :			
- Commune.....	17,04	1 082 733	184 498
- Syndicat.....			
- EPCI.....	2,11	1 082 733	22 846
- Département.....	18,78	1 061 434	197 459
TOTAL PRODUIT			404 803
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB) :			
- Commune.....	85,11	43 010	36 606
- Syndicat.....			
- EPCI.....	14,74	43 010	6 340
TOTAL PRODUIT			42 946
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :			
- Commune.....			
- Syndicat.....			
- EPCI (additionnelle / unique).....	18,68	477 586	89 213
(fiscalité de zone).....			
(fiscalité éolienne).....			
TOTAL PRODUIT			89 213

Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti	Taux	Base	Produit
	81,15	2 399	1 947

Perçue au profit de : l'EPCI

II – DCRTP / GIR DE LA COMMUNE

Dotations de compensation de la réforme de la taxe prof. (DCRTP)...	0
Prélév. / Revers. de Garantie individuelle de ressources (GIR).....	0

III – TAXES ANNEXES

Taux pour frais de chambre	
D'agriculture.....	30,20
De chambre de commerce et d'industrie.....	1,86
De chambre de métiers et de l'artisanat :	
- Droits fixes.....	124
- Droit additionnel.....	2,84
- Contribution et majoration perçues par :	
- Le fonds d'assurance formation artisans.....	63
- Le fonds de promotion de l'artisanat.....	11
- Le conseil régional de formation.....	44
Taxe spéciale d'équipement additionnelle à la	
Taxe d'habitation.....	
Taxe foncière bâtie.....	
Taxe foncière non bâtie.....	
Cotisation foncière des entreprises.....	
Cotisation caisse assurance accident agricole	
Droit proportionnel.....	

A PRIVAS Le 13/12/2013
LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
CHRISTINE MESNAGER

Pour extrait conforme aux rôles de 2013

IV – COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)

	Due	Dégrévée	Exonérée compensée	Exonérée non compensée
Commune				
EPCI	16750	22615	1054	186
Département	28826	41735	1929	
Région	14862	21337	994	178

VII – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

	Plein	Réduit A	Réduit B	Réduit C	Réduit D
Taux					
Base					
Produit					

Perçue au profit de :

V – IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX (IFER)

	Commune	EPCI	Département	Région
Eolienne				>>>
Hydrolienne				>>>
Photovoltaïque				>>>
Hydraulique				>>>
Transformateur			>>>	>>>
Station radio		5339	2670	>>>
Centrales élec.				>>>
Gaz				>>>
Répartiteur	>>>	>>>	>>>	250

VIII – SYNTHÈSE

ND : Information non disponible au niveau communal

	Commune	Syndicat et Synd. TEOM	EPCI	Département	Région
TH/THLV	110 324		145 579	>>>	>>>
T F P B	184 498		22 846	197 459	>>>
T F P N B	36 806		6 340	>>>	>>>
T A - F N B		>>>	1 947	>>>	>>>
C F E			89 213	>>>	>>>
D C R T P		>>>	ND	ND	ND
G I R		>>>	ND	ND	ND
C V A E		>>>	39 419	72 486	37 193
I F E R		>>>	5 339	2 670	250
T E O M				>>>	>>>
T A S C O M		>>>	58 598	>>>	>>>
TOTAL	331 428		369 281	272 619	37 443

VI – TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)

	Coefficient	Produit net
Commune		
EPCI	1,05	58598



Agence
POURPE



07260 JOYEUSE
04 75 39 52 80
www.orpi.com/agencepourpe



**- CHARPENTES - RABOTAGE
- DÉBIT**

*Douglas,
Châtaignier...*

POUTRES, CHEVRONS, LITEAUX, PLANCHES, LAMES de TERRASSE,
BARDAGES, PLANCHERS, DALLES OSB...

PARTICULIERS & PROFESSIONNELS

Isolation
OUATE de CELLULOSE

06.30.10.75.74

"Notre Dame" 07230 LABLACHÈRE
this.stephane@wanadoo.fr



COIFFURE

04 75 36 20 50

Centre Commercial
"Les Vernades"
07260 ROSIÈRES

mixte

Domaine de Mercoire
Producteur de Légumes Biologiques

Maël ROYÉ

VENTE DIRECTE A LA FERME

PRÉSENT SUR LES MARCHÉS

Rosières (Lundi) Joyeuse (Mercredi) Lablachère (Dimanche)

"Mercoire" 07260 ROSIÈRES

06 71 42 66 59

domainedemercoire@gmail.com



Voisinage



Troubles de voisinage : bruits de comportement (nuisances sonores)

Bruits concernés

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...)
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...) ou par un animal (aboiements...).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.

En journée

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont :

- répétitifs,
- intenses,
- ou qu'ils durent dans le temps.

À savoir : les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

De nuit

Lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin et qu'il est audible d'un appartement à un autre, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intense et qu'il dure dans le temps.

L'auteur du tapage doit toutefois être conscient du trouble qu'il engendre, sans prendre les mesures pour y remédier

Voisin bruyant que faire ?

Echange Amiable :

La première chose à faire quand on a un voisin qui fait du bruit c'est d'aller le voir. Il s'agit de lui faire comprendre qu'il génère une nuisance sonore et qu'en tant que voisin cela vous dérange vraiment. Au besoin n'hésitez pas à lui faire constater chez vous ce trouble du voisinage car il peut être de bonne foi et ne pas avoir conscience du bruit, il prendra alors les mesures nécessaires une fois mis devant le fait accompli



34

Le BON VOISINAGE
c'est précieux!
NOUS, on y tient !





Le bon sens
a de l'avenir

SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCES

AGENCE de JOYEUSE
Route Nationale 07260

Tél 0.810.000.865 Fax 04.75.36.96.88



CONSTRUCTION

MAÇONNERIE

Neuf et Rénovation
Terrassement - Toitures

06.75.37.23.44 ou 04.75.36.63.01

07260 ROSIÈRES

www.amt-web.net

Travaux Publics - Terrassement



SARL

CARDINAL

Travaux Agricoles
Transports - Minage - V.R.D.
Démolition - Location d'engins

"Les Côtes" 07110 VINEZAC
Tél 04.75.36.81.03 Fax 04.75.36.98.55
Port. 06.82.66.25.57

courriel: sarl.cardinal@gmail.com

35

annonces

Plantations

Mise à jour le 28.06.2012

Chaque propriétaire a le droit d'effectuer des plantations sur le terrain lui appartenant pour améliorer son cadre de vie et protéger l'intimité de sa vie privée.

Mais il se doit de respecter la réglementation qui lui impose des distances et des hauteurs de plantations par rapport au voisinage.

Le Code Civil fixe une réglementation générale en matière de plantations : l'article 671 prévoit que tout arbre de plus de 2m de haut doit être planté à une distance minimale de 2m de la limite de la propriété voisine et que les arbres de moins de 2 m peuvent être plantés jusqu'à 0.50 m minimum de cette limite.

En cas de non-respect des hauteurs et distances, votre voisin peut demander l'arrachage ou l'éêtage de la plantation, litige qu'il est toujours préférable de régler à l'amiable. Mais il convient au préalable de se renseigner auprès des services municipaux afin de vérifier les documents d'urbanisme (le P O S) et le cas échéant, consulter les documents du lotissement ou le règlement de copropriété.

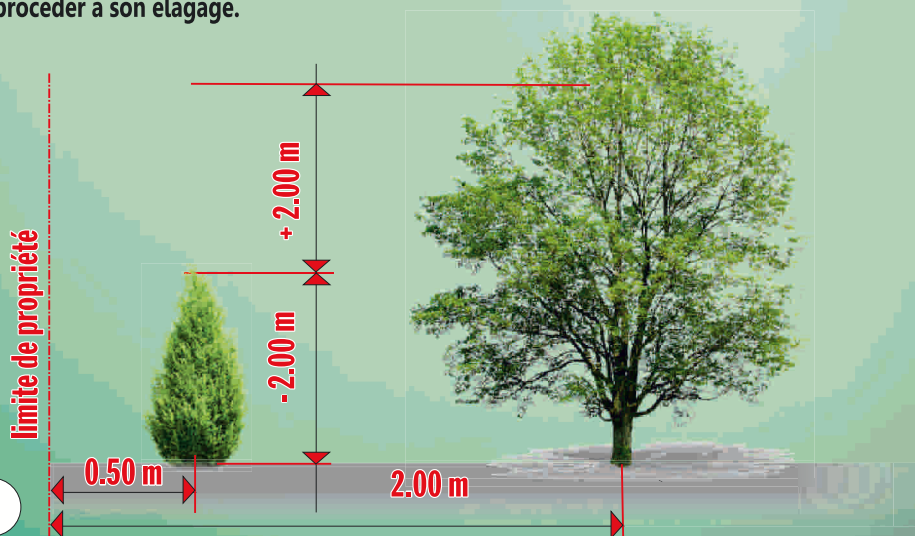
Le choix des essences est également important pour la bonne intégration dans le paysage naturel et le respect de l'équilibre écologique.

Il appartient aux propriétaires de haies débordant sur la voie publique de procéder à leur élagage.

A défaut, les travaux sont réalisés par les services municipaux aux frais des propriétaires concernés.

A noter également que dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols, la collectivité peut décider du classement d'arbres isolés, haies, bois, forêts au titre « d'espaces boisés ». Dans ce cadre, tout abattage d'arbre devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Maire.

Dans le cas d'arbres dangereux, un propriétaire peut être contraint d'abattre un arbre ou de procéder à son élagage.





LAURAC / ROSIERES / JOYEUSE

04 75 36 88 15

Transports médicaux assis
Toutes distances
Conventionné toutes caisses
Hospitalisation, Consultation
Transport: Gare, Aéroport

CELLIER Christophe ZAMPARUTTI Alex



**POMPES
FUNÉBRES
VIVARAISES**

R.D. 104 07260 JOYEUSE 07110 LAURAC

04.75.36.85.66

**MARBRERIE ARTICLES FUNÉRAIRES GRAVURE
ORGANISATION de FUNÉRAILLES CONTRAT OBSÈQUES TRANSPORT de CORPS**

annoneurs



LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS

Quelques règles sur le débroussaillage obligatoire en Ardèche

En Ardèche, le débroussaillage autour des habitations est obligatoire (Article L.134-6 du Code Forestier).

Débroussailler permet d'assurer votre protection et celle de vos biens en cas d'incendie à proximité de votre propriété.

Débroussailliez à temps

En zone non urbaine, vous devez débroussailler de façon permanente dans un rayon de 50 mètres autour de votre habitation, même au-delà de votre propriété si votre voisin n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler. Vous devez également débroussailler sur une largeur de 2 mètres de part et d'autre des chemins privés desservant votre habitation.

En zone urbaine, vous devez débroussailler la totalité des terrains vous appartenant y compris en l'absence de bâtiment ou d'installation. Un élagage des arbres doit également être réalisé.

Personne soumise à l'obligation de débroussailler

Le débroussaillage doit être effectué par le propriétaire du bâtiment ou de l'installation (article L.134.8 du Code Forestier). Si le débroussaillage déborde chez votre voisin, il est nécessaire de lui demander l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception. En absence de réponse de sa part, l'obligation de débroussaillage est transférée à sa charge (article L.131-12 du Code Forestier).

La documentation

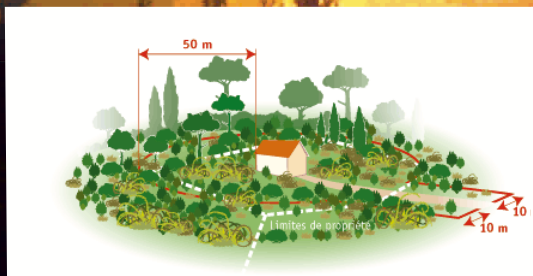
Pour plus de renseignements :

- Guide "Emploi du feu et débroussaillage obligatoire en Ardèche" disponible en Mairie.

Site internet : <http://www.ardeche.gouv.fr/>

*DÉCLARATION A FAIRE AUPRÈS DE LA MAIRIE

en zone non urbaine :





BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS
■ Christian LATOURRE
"Les fumades 07260 JOYEUSE

Tél: 04.75.39.56.39

**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE,
INDUSTRIELLE - CHAUFFAGE
DÉPANNAGE**

Neuf & Rénovation

SEB ELEC
Sébastien Obrier

QUARTIER "Les Croix" 07260 ROSIÈRES
06 86 86 76 80 04 75 39 37 22
seb-elec07@hotmail.fr

**Bistrot de
La Grand Font**

Snack Pizza

Tous les Mercredis midi, Samedis, Dimanches midi & soir
Moules Frites à volonté **12€**

du Lundi au Vendredi midi Menu du Jour:

Entrée, Plat chaud, Dessert, Café + 1/4 de vin **12€50**

07260 JOYEUSE Tél 04 75 39 52 42



CARNAL FETTI ROSIÉROIS



LES FADAS DES PETITS BOUTS



FNATH
EFFRANCES SOLIDAIRES



FOOT CORPO



la Rose et le Roseau



LES JEUNES A ROSÉ



ACV Adultes



A.C.C.A. ROSIÉRES



MEMOIRS DE ROSIÉRES



LA NOË PARTAGÉE



DANCAREM



40

ADMR



ROSIÉRES DANCE



ASSOCIATIONS 2014

ACCA : Les dirigeants de l'ACCA de Rosières sont satisfaits de cette saison en cours. Le nombre de sociétaires est stable par rapport à l'année dernière. Si nous faisons un bilan de mi-saison nous pouvons dire que l'équipe gros gibiers a prélevé plus de sangliers que la saison 2012/2013 (à date identique) et maintient la pression afin de diminuer le nombre d'animaux sur la commune. Les dimanches de novembre, jours d'ouverture du lièvre, ont été réussis pour quelques-uns d'entre nous. Pour les chasseurs de gibiers à plumes, nous réalisons des lâchers de faisans et perdreaux en attendant l'arrivée des oiseaux migrateurs.

Contact : Mr Dominique TOBIA 06 03 15 98 04

ACV : Depuis Septembre 2013 c'est créé un nouveau club de foot sur la commune de Rosières, l'A.C.V. (Association Cévenole Vivaroise).

Nous avons pu mettre en place 2 équipes de jeunes U7 et U9 (10 licenciés) et 1 équipe séniors (28 licenciés dont 9 dirigeants), encadrés et animés par 17 dirigeants.

Les équipes de jeunes s'entraînent tous les mercredis à 14h00 et participent aux différents plateaux dans la région.

Les séniors s'entraînent le Mardi (sauf pendant la période hivernale) et le Vendredi à 19h00 et sont actuellement invaincus dans leur championnat.

Contact : Mr Emeric BARBUSSE 04 75 36 80 12 ou 06 07 74 52 04

AMESUD : L'Association Montagne Emploi SUD (AMESUD), créée en 1988 est installée à Rosières depuis 1995, a pour objectifs la création et le maintien d'activités en secteur rural.

Elle met en œuvre un éventail de moyens à la disposition de ceux qui souhaitent "vivre et travailler en sud Ardèche" et se donne pour rôle d'aider à l'installation et au maintien d'actifs en milieu rural par la mise en relation, l'entraide, l'information et la formation à toutes formes d'activités et de pluriactivité.

Les locaux de l'association sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ; un accès Internet est à disposition du public.

Tél : 04 75 89 21 51 info@amesud.fr www.amesud.fr

Le CIDFF assure une permanence non payante et confidentielle d'Information Juridique (droit de la famille, logement, travail...) et Bureau d'Aide aux Femmes Victimes de Violences Sexistes à ROSIERES :

Chaque 2ème mercredi matin du mois, à AMSUD sur rdv au 04.75.93.31.70

Services complémentaires (Emploi-Formation, accueil de jour femmes victimes de violences conjugales, centre doc. égalité etc...) au siège de l'association à AUBENAS, Pôle de services des Oliviers

04.75.93.31.70 cidff07@cidff07.fr



ASSOCIATIONS 2014

CARNAL'FETTI : L'association CARNAL FETTI ROSIEROIS organise diverses manifestations dans le courant de l'année. Et comme chaque année, le Carnaval de Rosières, est un évènement attendu par les habitants de notre commune. C'est un jour de fête, qui demande des mois de travail.... Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles, de matériels divers, de hangars pour la réalisation de ces chars.... Pour ce 10ème défilé, et oui 10 Ans déjà, nous espérons vous retrouver tous et toutes dans la joie et la bonne humeur !!!

Contact : Mme Marceline CARIA au 06 84 52 56 30 ou 04 75 39 93 53 ou marceline.caria83@gmail.fr , je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

CHORALE LA ROSE ET LE ROSEAU : Pratique du chant choral. L'association existe depuis 1991 et compte une cinquantaine de choristes. Les voix d'hommes ténors et basses sont particulièrement recherchées. Cotisation 45€ pour l'année. Chef de cœur : Delphine CHASTAGNIER.

Contact : Mr Pascal SARREMEJEANNE 04 75 89 18 50

CINEMA LE FOYER : L'Association d'Education Populaire Jean Becque (AEP Jean Becque) regroupe une équipe de bénévoles et deux salariés qui ont en charge l'exploitation du cinéma "Le Foyer" situé avenue André Jean.

Depuis l'année dernière elle assure également la programmation de spectacles et tout nouveau depuis cette année elle peut vous retransmettre une fois par mois et en direct la diffusion depuis le Royal Opéra de Londres des opéras et des ballets . La qualité du son, de l'image et les reportages au milieu des coulisses permettent de participer dans des conditions exceptionnelles à des spectacles de qualité. Si le cinéma vous passionne continuez à venir nombreux. L'équipe de bénévoles et les salariés vous accueilleront avec toujours autant de plaisir.

Contact : 04/75/39/59/01 Mail : cinema.lefoyer.rosieres@gmail.com

Le programme sur le site : <http://rosieres.cine.allocine.fr>

ADMR : Ses missions :

- De créer et développer des services à domicile pour répondre aux attentes de l'ensemble de la population de Rosières, Joyeuse et Vernon
- De maintenir chez elles les personnes devenues dépendantes
- D'atténuer la solitude de certaines
- De créer de l'emploi local

Permanences : Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h. Tél : 04 75 93 85 17



ASSOCIATIONS 2014

CLUB RENCONTRES ET LOISIRS : Le club est né à l'initiative d'un groupe de personnes désireuses de se rencontrer pour créer en commun une association de loisirs. Le club " Rencontres et loisirs " est une association conviviale qui s'adresse à toutes les personnes de Rosières et des communes avoisinantes qui veulent rompre la solitude et qui désirent occuper un loisir (cartes, scrabble et autres) Nous fêtons les anniversaires, Noël, les rois. Venez nous rejoindre.

Contact : Mme Jeanne FEUVRIER 04 75 39 50 92 ou 06 07 32 37 77

COMEDIE DES CEVENNES : Nouvelle association sur Rosières. Suite aux succès de la comédie écrite par Henri Faure : " Les Fantaisies de la Météo ", une petite troupe de théâtre amateur s'est formée. Désirant pérenniser cette activité conviviale, nous sommes ouverts à toute personne désirent s'essayer au théâtre ou aux personnes plus aguerries, de bon conseil. Les représentations seront données à Rosières et dans les villages alentours.

Contact : Mr Henry FAURE 04 75 39 43 56 ou Mael ROYÉ 06 71 42 66 59

DANCAREM TANT QUE POIREM : En français, " nous danserons tant que nous pourrons " a pour but d'étudier, de perfectionner et de promouvoir la pratique des danses anciennes traditionnelles (appelées aussi folkloriques) françaises et étrangères, ainsi que d'organiser des manifestations au bénéfice d'associations, d'établissements sociaux et particuliers. Nous sommes à ce jour une cinquantaine d'adhérents dont l'activité est partagée en deux groupes : les débutants et autres le lundi à 18h à Payzac, le spectacle le mercredi à 20h15 à Rosières.

Contact : Mme Rose-Marie DEBOVE 04 75 39 12 78 ou rm.debove@hotmail.fr

ENVOIE L'ASSOS : Organisation d'un concert en saison estivale.

Contact : Mr Malte NIEDEGGEN 06 47 95 92 25 e-mail : n07.malte@gmail.com / envoielassos@hotmail.fr

FOOT CORPO FSGT ROSIERES : Voilà 15 ans que les jeunes et les anciens courent après un ballon tous les jeudis soirs au stade du Pont. Le championnat comporte 35 équipes du bassin albenassien regroupant des équipes d'entreprises ou de villages. Les matchs durent deux fois 30min à 7 contre 7 sur la moitié du terrain. Le club comporte 20 licenciés et engage une équipe en championnat et deux équipes en coupe dont une " vétéran ". La saison dernière l'équipe a perdu en finale contre l'hôpital de Rocher. Cette saison, les équipes font un début de championnat très moyen en espérant se qualifier pour une finale.

Contact : Mr Alain Reynouard 04 75 36 59 62 ou 07 87 01 95 14

ASSOCIATIONS 2014

LES JEUNES A ROSÉ : a organisé la fête votive le 15-16-17 Aout 2013 qui a eu un franc succès, pas de problèmes particuliers.

-L'association a été subventionnée par les entreprises locales d'une valeur de 1200 euros environ, les pognes nous ont rapporté 2400 euros.

-Le tournoi de foot du 1 Juin n'a pas été un succès, il ne nous a pas apporté de bénéfice du fait des intempéries (décalé) et de la mauvaise communication.

-La musique de la fête votive a été assurée par trois dj différents, la sécurité : par l'entreprise ROTT SECU, la fourniture de boissons : France Boisson.

Pour l'année prochaine :

-Déroulement de la fête aux mêmes dates que cette année.

Contact : Mme Coralie ROCHE 06 12 31 05 11 ou rochecoralie@hotmail.com

GINKO : TAI CHI CHUAN " Forme du serpent "

Le tai chi chuan, cet art martial ancestral , permet aux pratiquants d'acquérir et / ou de conserver une réelle souplesse intérieure tant physique que mentale .

Le travail sur les articulations, les facias etc ... se fait de façon très douce : c'est pourquoi cette pratique peut se faire à tout âge. La lenteur des exercices favorise aussi l'apaisement du mental et la meilleure mémorisation des mouvements.

Quant au travail à deux, il permet d'introduire peu à peu une relation à l'autre sans violence où l'on apprend à mieux connaître l'énergie de chacun.

La Forme du Serpent que nous proposons, fait appel à encore plus d'intériorité que les autres formes de tai chi chuan , un peu comme un véritable voyage intérieur.

Contact : Mme BASSAN au 06 07 70 94 58 si cela vous intéresse.

LA NOTE PARTAGEE : L'association " La Note Partagée " existe depuis 7 ans et a comme principal objectif le développement de la pratique musicale en sud Ardèche. La " Note Partagée " porte l'activité du Jazz Workshop d'Ardèche, formation se composant de 14 instrumentistes, musiciennes et musiciens amateurs, attachés à faire vivre un répertoire de compositions originales qui leur sont spécialement dédiées. L'originalité du répertoire régulièrement renouvelé allie un ancrage dans la tradition du Jazz et des influences héritées des compositeurs occidentaux du 20ème siècle.

L'association a produit en 2012-2013 le spectacle "Dans l'eau du temps" qui met en scène 2 lecteurs de poèmes et les 6 musicien(ne)s du sextuor "Ad lib", spectacle soutenu par La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche.

Au cours de la saison 2013-2014 La Note partagé a organisé et projette des concerts en relation avec les communes de l'Ardèche Méridionale ainsi que des stages de rythme et d'improvisation ouverts aux musiciens amateurs.

Contact : Mr José DIAS 04 75 93 72 71 ou 06 88 84 45 84 ou jose10az@yahoo.fr

ROSIERES DANSES : association loi 1901, a pour objectif de permettre aux couples d'apprendre ou se perfectionner à la pratique de danses latines (cha cha, rock, paso doble, rumba ...)

Les cours sont dispensés par 2 professeurs de danses (Fabienne et Patrick)

Les professeurs et les adhérents sont affiliés à la fédération nationale de danses.

Contact : Mr Joseph HERVOUET 06 09 93 67 62

ASSOCIATIONS 2014

LES FADAS DES PETITS BOUTS / CLUB PATCHWORK : Année positive, en janvier voyage à Montpellier pour le " salon créativa " puis en mars journée de l'amitié qui a rassemblé 80 patcheuses du département. Nous avons travaillé sur le thème du pliage japonais. Durant cette journée fut confectionnée une boîte en origami. Cette nouvelle technique pas toujours facile à réaliser car elle demande beaucoup de précision fut plébiscitée par toutes. En avril avec les clubs de Villeneuve, St Didier Sous Aubenas, Saint Privat et Ucel direction Villefranche Sur Saône pour une visite d'expo internationale. En juin plusieurs se sont rendues en groupe pour Molleges où nous avons été très bien accueillies par le club au cours de leur exposition. A la mi-juin repas de fin d'année chez Martine, super journée malgré le vent dans son camping. Nous remercions chaleureusement son mari J.Pierre pas perdu au milieu de toutes ces femmes.

MEMOIRE DE ROSIERES : L'Association Mémoire de Rosières poursuit ses activités avec sa quarantaine d'adhérents et deux réunions d'étape chaque année. Répartis dans une dizaine de groupes, chacun s'est approprié un thème. Les thèmes de Rosières et son agriculture, Rosières et ses églises, ses hameaux (toponymie) sont bien avancés. Notre réunion d'étape du 13 Décembre dernier aura été l'occasion de présenter un diaporama sur les hameaux en complément de celui sur Rosières et ses croix. Nos adhérents ont déjà rassemblé une documentation remarquable. Si la mémoire et l'histoire de notre Commune vous intéresse, n'hésitez pas à venir nous rejoindre :

Contact : Mr Jacques GUILHAUMON 04 75 39 40 86

OVALIE : association de rugby loisir. Depuis septembre 2012, entraînements sur le stade de Joyeuse. Contact : Mr Philippe GILLES 04 75 36 21 63

ROSALIRE : L'association culturelle ROSALIRE gère la bibliothèque municipale de la commune. Elles sont tenues par 6 bénévoles qui ne seraient pas contre le fait de voir le nombre s'agrandir...

Rosalire accueille les élèves de l'école communale tous les 15 jours le jeudi matin (TPS-PS-MS-GS) et le jeudi après-midi (CP-CE-CM).

Une intervention mensuelle à la crèche dans le cadre de l'action " les bébés aiment les livres " est assurée par 2 bénévoles qui continuent de se former.

La bibliothèque possède un fond d'environ 2900 livres régulièrement enrichi et rajeuni par de nouveaux achats et de nombreux dons. En outre le bibliobus départemental passe 2 fois par an et alimente la bibliothèque d'environ 700 livres par année. La navette passe toutes les 6 semaines pour récupérer les livres demandés par d'autres bibliothèques et nous fournir ceux que nous avons réservés.

L'adhésion est de 15€ par famille et par an.

Contact : Mme Evelyne SERRET 09 64 14 81 98



ASSOCIATIONS 2014

SOU DES ECOLES : association composée de parents d'élèves, tous bénévoles. En organisant diverses manifestations, il participe au financement des projets pédagogiques de l'école.

Pour l'année scolaire 2012-2013, le Sou a organisé un loto, une vente de pognes, une vente de divers objets et gourmandises en tenant un stand de Noël devant la cave coopérative du village et un babytroc. Les bénéficiaires ont servi à financer:

Pour l'ensemble de l'école: une sortie cinéma

Des CP au CM2 des interventions de la FRAPNA, une sortie spéléo, un bivouac de 2 jours à Gaud,

Des CE2 au CM2: une sortie géologique au Lac d' Issarlès et au Gerbier de Joncs

Pour l'ensemble des maternelles une sortie à la Ferme Pédagogique de Lussas.

Sans oublier pour l'ensemble l'école, la fête de l'école.

L'association a également participé au carnaval de Rosières en organisant une chasse au trésor pour la remise des clefs du village la veille, et à défilé lors du Corso avec son char "Cromignon".

Contact: Nathalie GEORGES 60 27 24 34 51 ou lesousdelecolederosieres@laposte.net

FNATH : Depuis 1921 date de sa création, LA FNATH a su s'adapter au monde moderne.

Depuis les Mutilés du Travail de l'Epoque et grâce à elle, de nombreuses lois ont vu le jour en France pour améliorer le sort des Handicapés. La Section d'AUBENAS et ses environs continue à œuvrer pour aider les résidents en milieu rural où nous sommes.

Elle accompagne et soutient tous ceux que le malheur a frappé. Nos hautes instances se battent au quotidien pour maintenir et faire évoluer le droit de chacun.

La FNATH est une chaîne de solidarité. Nos militants bénévoles siègent dans toutes les instances sociales de L'Ardèche et de La Drôme.

Renseignements: Mme Yvette VANSANTEN 07200 SAINT SERNIN

Tél:04.75.39.89.82 Présidente de Section et Membre du CA Drôme/Ardèche

Mr Auguste RANCHIN Tél: 04 75 39 92 49

Ancien Président de Section et membre Honoraire du Groupement Drôme/Ardèche

Confluence services : Garde d'enfants, soutien scolaire, entretien ménager, jardinage, petits travaux, surveillance de votre résidence, portage de votre repas chaud. Avec de nouveaux services : éveil, animations et loisirs, organisation de la vie quotidienne, stimulation, maintien des acquis, promenade, lecture, cinéma, jeux, cuisine, théâtre. Route nationale 07260 Joyeuse.
Tél : 04/75/35/13/70

Mail : info@confluence-services.com Site : www.confluence-services.com



MOULIN DÉCAPAGE

BOIS - MÉTAL

Portes, Volets, Poutres, Bancs,
Meubles, Portails
Barrières, Persiennes
Pièces métalliques...



GRENAILLAGE MÉTALISATION

07200 LACHAPPE SOUS AUBENAS
04 75 35 19 66 & 06 07 96 50 12
mail:sarlmoulinpereetfils@gmail.com



Etablissement Bastide

Fabrique de glace
Pains de glace
Glaçons - Glace pilée

Location de camions
& remorques frigorifiques

07260 JOYEUSE Tél. 04 75 39 43 87

RESTAURANT

Le GRILLON
PIZZERIA

RESERVATIONS: 04.75.89.23.38 & 06.88.24.91.01

BAR
GLACIER
PIZZAS A EMPORTER
PENSION
DEMI-PENSION
07260 ROSIÈRES

SAMSE

PÔLE COMMERCIAL SUD-ARDÈCHE

BRAVO, LES HOMMES EN BLEU !

www.samse.fr

JOYEUSE
04.75.39.40.21

RUOMS
04.75.39.61.25

VALLON
04.75.88.02.02

LARGENTIÈRE
04 75 39 11 25



Une semaine type d'activités à ROSIÈRES :

LUNDI :

- 15h-16h30 : salle polyvalente - Activités physiques adaptées aux insuffisants respiratoires avec APRRES
- 14h-19h : salle Balbiac - Patchwork avec Les Fadas des Petits Bouts
- 18h30-20h : salle polyvalente – Step avec Actiforme
- 20h-22h30 : salle polyvalente - Danses de Société avec Rosières Danse

MARDI :

- 9h15-10h30 : salle polyvalente - Strech avec Actiforme
- 10h45-12h : salle polyvalente - Renforcement musculaire avec Actiforme
- 16h30-17h45 : salle polyvalente - Théâtre enfants 1ère année avec Comed'Act
- 17h45-19h15 : salle polyvalente - Théâtre enfants confirmés avec Comed'Act
- 19h-21h30 : stade – Football adultes avec AVC
- 20h30-23h : salle polyvalente - Chorale adultes avec La Rose et le Roseau

MERCREDI :

- 10h-12h : Bibliothèque avec Rosalire
- 14h30-16h : stade – Football enfants avec ACV
- 14h-17h30 : salle polyvalente – Jeux de société pour adultes avec Club Rencontres et Loisirs
- 18h-19h : salle polyvalente - Gym dynamique avec Actiforme
- 19h-20h : salle polyvalente - Abdo-fessiers-cuisses avec Actiforme
- 20h-23h : salle polyvalente - Danses folkloriques avec Dancarem Tant que Poirem
- 20h30-23h : salle Balbiac – Théâtre adultes avec la Comédie des Cévennes

JEUDI :

- 18h-19h : salle polyvalente - Tai Chi Chuan pour débutants avec Ginko
- 19h-20h : salle polyvalente - Tai Chi Chuan pour avancés avec Ginko
- 19h30-22h30 : salle de motricité - Groupe de Jazz avec La note Partagée
- 20h30-22h30 : salle polyvalente - Danses société avec Rosières Danse
- 19h-22h : stade - Football corpo avec Foot corpo

VENREDI :

- 19h-21h30 : stade – Football adultes avec AVC

SAMEDI :

- 10h-12h : Bibliothèque avec Rosalire
- 13h30-16h30 : stade – selon calendrier match foot enfants avec ACV

DIMANCHE :

- 13h30-17h : stade – selon calendrier match foot adultes avec ACV



CSI Informatique
Centre Commercial
« Les Vernades »
07260 ROSIÈRES

- LOGICIELS
- FORMATION
- DEPANNAGE
- SITES INTERNET
- CAISSES ENREGISTREUSES
- VENTE MATERIEL...

courriel:csiinformatique@orange.fr 04.75.89.98.86



ARDÈCHE AS SIGNALISATION
Bruno MUNIER
Mobilier Urbain - Illumination - Suspension Florale...

Equipe votre commune !

Portable: 06.72.77.77.68 Tél/Fax:04.75.49.17.36
172 Impasse Pélignol 07400 ROCHEMAURE e-mail:ardeche.signaliation@wanadoo.fr



ARMURERIE
Le Goupil

OUVERT LE LUNDI, MARDI, JEUDI de 9h à 12h & 14h à 19h
le MERCREDI et VENDREDI de 9h à 12h & 14h à 19h 30

"LES COSTES" 07260 ROSIÈRES
04 75 93 81 31
courriel:nicou07@hotmail.fr



AMMANN YANMAR
Mobil lubrifiants
Vente Neuf & Occasion - Réparations

S.A.R.L. ROSIÈRES MACHINES AGRICOLES
CENTRE COMMERCIAL
07260 ROSIÈRES

pasquali
BERTHOUD agricole

Tél : 04.75.39.52.41 Fax : 04.75.36.47.12

armomocceurs

Nouveaux commerçants & artisans

Depuis le 1er janvier 2013, l'entreprise de Mr OBRIER Sébastien " SEB-ELEC " vous propose ses services : électricité générale, industrielle, neuf et rénovation, remise en conformité, dépannage. Pour toute demande veuillez me contacter au 06 86 86 76 80 ou 04 75 39 37 22 Quartier Les Croix 07260 Rosières

Cévennes énergies : Nicolas Reynouard (E U R L Cévennes Entreprise) propose électricité, plomberie, chauffage, climatisation, énergies nouvelles et dépannages.
Contact: Nicolas Reynouard Résidence les Cigales 07260 Rosières Tél : 06 20 95 06 22

Battaglia Christian : Electricité générale, climatisation neuf et rénovation.
Contact : Les Sablas 04 75 39 91 00 ou 06 84 75 06 28

Snack Casamia : ouvert pour la saison estivale route des granges. Agnès se fera un plaisir de vous accueillir, restauration rapide cuisine maison traditionnelle et familiale.
Contact : 06.62.06.95.35

Camping les acacias : Jeff et Romain PONSON seront heureux de partager des moments conviviaux autour de leur bar restaurant. Piscine et aire de jeux feront la joie des enfants !
Contact : 06 87 39 27 55

Mas de Magnaou : Gîtes, chambres et table d'hôtes. Dans une ancienne magnanerie à l'orée de la forêt, Sylvie et Eric, vous accueillent dans leurs gîtes avec piscine. Et prochainement ouverture de chambres d'hôtes avec table.
Quartier Les Combes à Rosières. Contact : 06 80 01 60 77 ou masdemagnaou@aol.fr

Début 2014 Groupama Joyeuse, Largentière, Rocles, Joannas ainsi que Valgorge déménage au centre commercial les Vernades 07260 ROSIERES (à côté de Proxi).
Tél : 04 75 39 59 48 Fax: 04 75 39 42 65
Nous rejoignons le centre commercial afin d'avoir un accès et un stationnement facile pour nos sociétaires ainsi qu'une plage horaire plus étendue.
Groupama est à votre disposition pour tout ce qui est assurances, placement et vie.

Ardèche Déco Façade spécialisé dans les enduits de façade et isolation thermique intérieure et extérieure a ouvert une salle d'expo de pierres naturelles/travertins/objets décoratifs. Route de Chapias 07260 Rosières.
Tél bureau : 04 75 39 62 99 ou 06 08 15 33 88 N'hésitez pas à vous arrêter.

Fort de leur expérience dans la restauration traditionnelle, Martine et Dominique auront à cœur de vous faire découvrir à partir du 1er avril 2014 une restauration rapide de qualité. Sous une terrasse entièrement rénovée ou à emporter, vous pourrez déguster pizzas, hamburgers, paninis, accompagnés de frites maison.
Sous l'enseigne " La Guignotte ", nous vous accueillerons dans un cadre chaleureux et agréable tous les jours de la semaine. Tél : 06 13 64 35 59 ou 04 69 22 50 29 .

Entrée de Rosières à coté boulangerie ANNA.

TRAVAUX PUBLICS & AGRICOLES . TRANSPORTS
 Terrassement - Assainissement - Adduction d'eau - V.R.D.
 Minage - Location d'engins avec chauffeur



SAS LEYRIS



Le Barsac 07230 PAYZAC

Tél : 04 75 39 47 09 Fax : 04 75 39 48 24 Portable : 06 15 22 77 18 mail : leyristp@orange.fr

- Neuf & Rénovation
- Chauffage électrique
- Automatismes :
 - Portes
 - Portails
 - Volets roulants...
- Interphones

**ÉLECTRICITÉ
GÉNÉRALE**

Dépannage

Christophe MARTIN

R.D. 104 07260 ROSIÈRES 04.75.36.32.49 & 06.22.60.53.73



**VERNADES
MOTOCULTURE**

Vente et Réparation
Motoculture de Plaisance

Toutes marques



Centre commercial "Intermarché" ROSIÈRES
04.75.93.20.11

économie d'énergies

neweco



Chauffage biomasse
 Récupérateur d'eau de pluie
 Ventilation
 Puits de lumière
 Eau chaude solaire...

ANNONCEURS

L'ADSL pour vous, maintenant

- De nombreux services dans un même abonnement
- La possibilité de choisir son opérateur



Quand l'accès au haut débit devient un nouveau service public.

Sur votre commune les collectivités ont travaillé ensemble pour améliorer la couverture internet haut débit, grâce au réseau public Ardèche Drôme Numérique. Accédez dès aujourd'hui au meilleur des offres ADSL !

Quels sont les services disponibles ?

Grâce au réseau Ardèche Drôme Numérique, vous pouvez désormais accéder aux services Triple-Play ou Quadruple-Play de plusieurs opérateurs :

- Internet haut débit jusqu'à 25 Mbit/s,
- téléphonie fixe illimitée,
- télévision numérique (dont les chaînes de la TNT),
- offre de téléphonie mobile.

En regroupant ces services dans un même abonnement, vous pouvez réaliser une économie de l'ordre de 25 € /mois soit 300 € /an !

Comment avoir accès aux nouveaux services ?

Pour bénéficier des nouvelles offres, vous devez contacter directement le fournisseur d'accès Internet de votre choix. Tous les opérateurs n'apportent pas le même bouquet de services. Il est donc conseillé de comparer leurs offres.

Pour en savoir plus, contactez ADTIM au :

N° Azur 0 810 26 07 26

PRIX APPEL LOCAL

choisir son opérateur

En savoir plus sur ADN et ADTIM

Le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique et ADTIM, société délégataire de service public, ont engagé la mise en œuvre d'un plan complémentaire de couverture des zones blanches rurales en ADSL. Leur action vous permet désormais d'accéder à Internet haut débit dans les meilleures conditions.



**ASSURANCES - PLACEMENTS
BANQUE - CRÉDITS**

Sandra REHNER

**11 Rue du Quai
07140 LES VANS
04 75 37 23 34**

**Le pré du Château
07260 JOYEUSE
04 75 36 58 18**

n° Orias : 11064178

**ÉLECTRICITÉ
GÉNÉRALE
CLIMATISATION**

Neuf & Rénovation



*Christian
Battaglia*

**04 75 39 91 00 06 84 75 06 28
"Les Sablas" 07260 ROSIÈRES**

53

annonces



Travaux 2013

- Mise en place de sondes Rédox à la Station d'Épuration - 4 000 € HT
- Démarrage des travaux d'assainissement au quartier Le Pont, permettant le raccordement de 30 habitations environ – 280 000 € HT
- Déplacement et renforcement du réseau d'eau potable au Barrot, avant réalisation d'un rond point - 20 000 € HT
- Extension AEP liée au développement urbanistique au quartier Leyre – 2 200 € HT
- Mises à niveau d'ouvrages

Sont à l'étude : Raccordement au réseau d'assainissement de la zone du Barrot via la route de Laurac pour rejoindre le village

installation d'assainissement non collectif

Le SEBA et l'Agence de l'Eau proposent, dans le cadre du 10^{ème} programme de l'Agence Rhône Méditerranée Corse, une aide financière à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Déroulement de la démarche :

1. Demande écrite auprès du SPANC du SEBA qui, après étude, statue sur le caractère éligible ou non du dossier ;
2. Etude et définition de filière par un bureau d'étude choisi par le propriétaire ;
3. Dépôt du dossier de conception du projet pour avis formalisé du SPANC ;
Attention, les travaux ne peuvent débuter qu'après approbation du SPANC et de l'Agence de l'Eau.
4. Réalisation des travaux et contrôle de ces derniers par le SPANC ;
Attention, nécessité de conformité avec le projet validé précédemment.
5. Fourniture des justificatifs d'étude et des travaux au SPANC ;
Attention, délai maximum de 4 ans pour fournir les justificatifs après la demande d'aide.
6. Versement des aides aux particuliers par le SEBA, après règlement par l'Agence de l'Eau.

Pour toute question, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif du SEBA :

SEBA

"La Sigallière" - Les Vergnades - 07110 LARGENTIERE

Tél. : 04 75 89 96 98 - E-mail : administration@seba-eau.fr - Site internet : www.seba-eau.fr



MARQUAGES - SIGNALISATIONS

Votre sécurité est notre priorité !



■ 41 Rue de Tartary 07200 AUBENAS
■ Tél: 04 75 87 24 27
■ Fax: 04 75 37 73 40
■ www.jkd-signalisation.com

weldom
ensemble, c'est mieux
www.weldom.fr

le plaisir de
Bricoler

l'envie de
Décorer

la passion de
Jardiner

VEDEL s.a.s. Z.A. "Les Vernades" 07260 ROSIÈRES - Tél. 04 75 39 41 48
Magasin ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h et de 14h à 19h



- Travaux Publics & Particuliers
- Procédés innovants et écoresponsables:
- Enrobés basse température
- Enrobés à froid
- Graves émulsion
- Recyclage de matériaux

AUBENAS

12 route de Montélimar BP 105
■ **07202 AUBENAS Cedex**
TEL 04 75 93 02 47
FAX 04 75 93 45 85
Email: satp07@satp07.fr

" La dynamique Pays en marche "

Le Pays de l'Ardèche méridionale fédère les 20 Communautés de communes de l'Ardèche méridionale autour de la mise en œuvre d'un Contrat de Développement Durable signé avec la Région Rhône-Alpes, visant à favoriser le développement territoire.

Ce contrat a pris effet à l'automne 2011. D'un montant de 14 481 617€, il repose sur trois grands défis (une gestion solidaire, à long terme et maîtrisée de l'espace ; une consommation et une production responsables ; un territoire du vivre ensemble) déclinés en un plan d'actions. Les porteurs de projets, publics comme privés, comme la commune de Rosières, peuvent bénéficier de subventions pour des projets en cohérence avec ce plan d'actions.

Ainsi, le territoire communal de Rosières a pu bénéficier via le CDDRA de subventions pour des projets très divers, notamment à l'échelle de la C.D.C. du Pays de Beaume-Drobie : fête de la randonnée, création d'un espace jeunes au sein du pôle intercommunal " enfance jeunesse ", édition d'un topoguide de randonnées, animation de la pépinière d'entreprises de métiers d'art "Pépit'art " etc.

D'autres projets ont été menés par des associations locales (Association des producteurs de Chatus), ou encore à l'échelle intercommunautaire (Etude préalable au plan local de l'habitat des C.D.C. du Pays de Beaume-Drobie et du Val de Ligne).

Au-delà des limites communales et communautaires, Rosières, représentée au Pays par la C.D.C. du Pays de Jalès, tire aussi partie des dynamiques fédératrices conduites par le Pays de l'Ardèche méridionale. Fidèle à son état d'agitateur d'idées et d'initiateur de projets, le Pays a en effet fortement travaillé, durant cette année 2013, sur des dossiers ambitieux de développement territorial : animation de la réflexion autour d'un Schéma de cohérence et d'organisation territoriale (SCOT) visant la cohésion des politiques d'habitat, d'urbanisme, de déplacement et d'équipements commerciaux ; organisation d'une journée d'échanges professionnels sur la jeunesse à l'appui de l'élaboration d'une politique locale ; mise en ligne d'un outil de promotion des commerçants et artisans locaux : le portail Internet tendances-ardeche-meridionale.com ; création du produit touristique Rando bistrot® adossé au réseau des Bistrots de pays ; lancement d'une opération expérimentale en faveur du télétravail ; gestion de la nouvelle pépinière d'entreprises du Teil " le faisceau sud " etc. Par ailleurs, le Pays a mis en œuvre, par délégation de compétence des 8 C.D.C. du sud-Ardèche, parmi lesquelles celle du Pays de Beaume-Drobie, une opération FISAC à destination des commerçants et artisans. Ce projet a fait l'objet d'une étude préalable en 2012, qui a abouti à un dépôt de candidature auprès des services de l'Etat pour une demande de subvention de 197 715 €. Dans l'attente de l'instruction de ce dossier, et à la demande des élus locaux, certaines actions ont été engagées dès 2013 : charte d'enseignes et de façades, 5 à 7 de l'écoconstruction etc. Ces dynamiques, toujours envisagées sous l'angle du développement durable, permettent de garantir un développement harmonieux de l'Ardèche méridionale, en proposant aux élus une vision à long terme. L'année 2014 sera caractérisée par le renouvellement municipal : un chantier de taille pour le Pays, qui prépare d'ores et déjà l'intégration des nouveaux élus à ses instances et aux projets en cours.

Pour plus d'informations :

**Pays de l'Ardèche méridionale – Château Julien – 07110 VINEZAC
contact :04 75 38 08 03 www.pays-ardeche-meridionale.net**

PRESSING LAVERIE



Mme Chantal REHNER
centre Commercial
07260 ROSIÈRES
04.75.36.20.01
relais 3 Suisses

La Cévenole

Le Vin des Terrasses

« Le Grillou » 07260 ROSIÈRES

Tél : 04.75.39.90.88

Fax : 04.75.39.92.30

www.cavelacevenole.com



empreinte

PUBLICITÉ

**Conception,
Réalisation,
Impression.**



Panneaux, Enseignes, Véhicules,
Décors, Bâches, Adhésifs,
Lumineux, Leds, Néons,
Affiches, Brochures, Flyers, Plaquettes,
Impressions Textiles ...



www.impression-numerique-ardeche.com Courriel: empreintepub@aol.com

ROSIÈRES 04 75 39 91 64

57

annonces



Carrefour giratoire Carrefour de Chapias

ardèche
LE CONSEIL GENERAL

Le carrefour actuel entre la RD 104, la RD 315 et la voie communale des Granges, dit "carrefour de Chapias" est recensé comme dangereux par les services du département. L'aménagement de ce carrefour en carrefour giratoire permettra d'améliorer la sécurité et à terme de desservir la ZAEC du Barrot actuellement à l'étude. Cet aménagement sera, dans un deuxième temps, complété par la création d'un créneau de dépassement dans le sens sud/nord entre le giratoire existant au nord du village de Rosières et le nouveau giratoire de Chapias. Le montant des acquisitions foncières et des travaux du giratoire s'élève à :

660 000 €

Il est réparti de la manière suivante :

Région: 330 000 €

Département: 180 000 €

Commune: 150 000 €



Plan du projet

58

Début des travaux, mi-février 2014 pour une durée de 3 mois



NOVEA ENERGIES

Eclairage public autonome

0 € de tranchée, 0 € de câblage
0 € de consommation
éclairage LED avec détection de présence

www.novea-energies.com

3 rue Joseph Fourier - 49 070 Beaucouzé
Tél : 02 41 36 53 98 / Fax : 02 41 36 53 99



ELECTROMÉNAGER
IMAGE & SON

PETIT MÉNAGER
ARTICLES CULINAIRES

AGENCEMENT
DE CUISINE

07260 **ROSIÈRES**

Tél. 04 75 39 21 61

Centre commercial Intermarché

www.proxiconfort-rosieres.fr

RESTAURANT - BAR à BIÈRES



RECOMMANDÉ SUR :



www.restolenvers.fr

**PLAT DU JOUR DIFFÉRENT CHAQUE JOUR
LE MIDI DU MARDI AU VENDREDI + CARTE
ouvert le Dimanche midi et soir sur réservation**



Route nationale 07260 JOYEUSE
04.75.93.26.62 & 06.79.59.11.58

Etude de la fréquentation des rivières...

Suite à de nombreux constats de problèmes de stationnements, de conflits d'usages entre propriétaires riverains et usagers des rivières en été ou encore de l'augmentation des pressions occasionnées sur les rivières par les « barrages » construits en galets par les baigneurs, le SRBD a initié une étude de la fréquentation des cours d'eau en 2013. Cette étude, conduite sur l'ensemble du bassin versant, s'est notamment attachée à diagnostiquer :

- les sites de baignades en effectuant des comptages des baigneurs.
- Les sites de stationnement en effectuant des comptages des véhicules.
- Les motivations des baigneurs et leur provenance (résidents, estivants, communes de villégiatures, etc...) pour mieux orienter les actions de sensibilisation sur leurs lieux de résidence.

Les principaux résultats sont les suivants :

- environ 75% du nombre de baigneurs sont concentrés sur les parties aval du bassin versant (entre le site de Peyroche à Labeaume et l'île de Vernon). Cela confirme la nécessité de concentrer les efforts de sensibilisation et d'organisation sur l'aval du territoire (petit rocher et gorges de la Beaume en particuliers).
- Les baigneurs sont majoritairement originaires des communes du territoire et des proches alentours avec une forte proportion d'estivants en provenance de Ruoms sur les parties aval du territoire. Cela oriente les actions de sensibilisation (fly, affiche, sorties nature) plutôt en direction des structures situées sur ces communes.
- Une grande majorité de baigneurs n'est pas au courant du caractère privé des berges des rivières.
- De la même manière, une grande majorité des baigneurs ne mesure pas l'impact sur le cours d'eau des « barrages » construits à la main dans la rivière (réchauffement de l'eau, circulation des poissons, etc...) et reçoivent de manière très positive ces informations.
- Concernant le stationnement : de nombreux sites problématiques, voire dangereux (car les véhicules de secours ne peuvent pas toujours passer) ont été identifiés. Cela donnera lieu à un programme d'action et de sensibilisation dès 2014.

Les éléments obtenus par cette étude permettent aujourd'hui d'avoir une vision fine des pratiques dans les cours d'eau et de rencontrer les estivants pour leur apporter des informations. Par ailleurs, des sorties nature organisées par le SRBD sur la commune de Labeaume toutes les semaines ont remporté un grand succès.

Pour 2014, un plan d'action de sensibilisation sera réalisé par le SRBD. L'objectif étant bien de maintenir la qualité des rivières et la cohabitation entre usagers et propriétaires pour que tous, nous puissions toujours profiter de cours d'eau en « bonne santé » dans un climat de cohabitation serein.





RESTAURANT

Lou Camillou

Buffet à volonté !

TRAITEUR

Spécialiste de la réception

Noces, Banquets

Buffets froids

St Alban-Auriolles

04.75.39.71.55



Patrick
Laurent

☎ :04 75 39 41 25

Ouvrages d'art, Tonnelle, Mobilier fer forgé

Menuiserie métallique ...

FERRONNERIE

MÉTALLERIE

"Les Plaines" 07260 ROSIÈRES



Le Mas de Baume

HÔTEL de CHARME ★★ ★



*Amandine et Finn
seront heureux de vous recevoir
dès le mois d'Avril*

Lieu dit BAUME 07260 Rosières Tél : 04 75 93 76 88

<http://mas-de-baume.com>

ANNONCEURS

Le SICTOBA
 DONNONS DU SOUFFLE
 À NOS PAYSAGES

**Le Tri devient
 plus facile !**

Depuis le 1^{er} novembre 2013 les colonnes et bacs à papiers ont disparu.



**Désormais les papiers et les
 emballages se mettent en vrac
 dans la poubelle jaune**

*Bouteilles et
 Flacons en
 plastique,
 Briques
 alimentaires,
 Cartonnettes
 d'emballages,
 Boîtes de
 conserves
 canettes et
 emballages
 métalliques*



*Revues
 Journaux
 Magazines
 Publicités
 Prospectus
 Papiers
 Lettres
 Livres
 Cahiers
 Enveloppes
 Catalogues
 Annuaires*

 Les cartons bruns doivent être déposés en déchetterie.
 Brown cardboards must be put down in the waste reception center.



62

www.sictoba.fr
www.sictoba.fr

Sictoba / La Gare / 07460 BEAULIEU
 04 75 39 06 99
 sictobacom@orange.fr





S.A.R.L.

AURIOL

Brice AURIOL "Bruguet" 07260 ROSIÈRES
04.75.39.52.70 06.71.59.47.68

- GROS OEUVRE
- CHARPENTE
- COUVERTURE
- ASSAINISSEMENT
- TERRASSEMENT

e-mail: sarl.auriol@akeonet.com

Gedimat

MATÉRIAUX & BRICOLAGE

Route de Chapias 07260 ROSIÈRES

Tél 04.75.36.58.30

Fax 04.75.35.41.66

Société Diffusion Matériaux

Tél : 04.75.37.23.38

LES VANS

Fax : 04.75.94.96.81

**PROFESSIONNELS
& PARTICULIERS**

Hair Harmony



COIFFURE
MIXTE
ATELIER
COULEUR

ROSIÈRES / VALGORGE

R.D.V. au: 04 75 39 51 05

& 06 85 23 88 06

63

annonces

JANVIER

1	M	Jour de l'an	Z	
2	J	Basile		
3	V	Geneviève		
4	S	Odilon		
5	D	Edouard		
6	L	Mélaïne		02
7	M	Raymond		
8	M	Lucien	F	
9	J	Alix		
10	V	Guillaume		VOEUX du MAIRE
11	S	Pauline		
12	D	Tatiana		
13	L	Yvette		03
14	M	Nina		
15	M	Rémi		
16	J	Marcel	N	
17	V	Roseline		
18	S	concert irlandais-association 4L		
19	D	spectacle clown & magie - Sou des écoles		
20	L	Sébastien		04
21	M	Agnès		
22	M	Vincent		
23	J	Barnard		
24	V	Fr. de Sales	T	
25	S	Conv.de Paul		
26	D	Paule		loto-Pompiers
27	L	Angèle		05
28	M	Th. d'Aquin		
29	M	Gildas		
30	J	Martine	Z	
31	V	conférence maltraitance-Confluence services		

FEVRIER

1	S	Ella		
2	D	Présentation	loto-FNACA	
3	L	Blaise		06
4	M	Véronique		
5	M	Agathe		
6	J	Gaston	F	
7	V	Eugénie	belote - ACCA	
8	S	Après-midi récréative-Ilot z'enfant		
9	D	Thé dansant-Rosières Danse		
10	L	Arnaud		07
11	M	ND de Lourdes		
12	M	Félix		
13	J	Béatrice		
14	V	Valentin	N	
15	S	Claude	belote-ACV	
16	D	Julienne	loto-ACV	
17	L	Alexis		08
18	M	Bernadette		
19	M	Gabin		
20	J	Aimée		
21	V	Damien	Don du sang-ESF	
22	S	Soirée théâtre improv.-Sou des écoles		
23	D	Lazare		
24	L	Modeste		09
25	M	Roméo		
26	M	Nestor		
27	J	Honorine		
28	V	Romain		

ZONE A ■ ZONE B ■ ZONE C ■

1	S	Aubin	Z	
2	D	loto-Hypnotic Tuning		
3	L	Guénoilé		10
4	M	Casimir		
5	M	Olive		
6	J	Colette		
7	V	Félicité		
8	S	repas dansant à thème-Carnal Fetti		
9	D	Françoise		
10	L	Vivien		11
11	M	Rosine		
12	M	Justine		
13	J	Rodrigue		
14	V	Mathilde		
15	S	Louise		
16	D	Thé dansant-Rosières danse		
17	L	Patrice		12
18	M	Cyrille		
19	M	Joseph		
20	J	Printemps		
21	V	Clémence		
22	S	Léa		
23	D	ELECTION MUNICIPALE		
24	L	Cath. de Suède	T	13
25	M	Annonciation		
26	M	Larissa		
27	J	Habib		
28	V	Gontran		
29	S	Gwladys		
30	D	ELECTION MUNICIPALE		
31	L	Benjamin		14

1	M	Hugues		
2	M	Sandrine		
3	J	Richard		
4	V	Isidore		
5	S	Irène		
6	D	Carnaval		
7	L	J-B. de la Salle	F	15
8	M	Julie		
9	M	Gautier		
10	J	Fulbert		
11	V	Stanislas		
12	S	Jules		
13	D	Loto - sou des écoles Joyeuse		
14	L	Maxime		16
15	M	Paterne	N	
16	M	Benoît-Joseph		
17	J	Anicet		
18	V	Parfait		
19	S	Pâques en blanc-cave		
20	D	Pâques		
21	L	L. de Pâques		17
22	M	Alexandre	T	
23	M	Georges		
24	J	Fidèle		
25	V	Marc		
26	S	Exposition patchwork-les fadas des petits bouts + ferme en ferme		
27	D	Exposition patchwork-les fadas des petits bouts + ferme en ferme		
28	L	Valérie		18
29	M	Cath. de Sienn	Z	
30	M	Robert		

ZONE A  ZONE B  ZONE C 

MAI		
1	J	Fête du travail
2	V	Boris
3	S	Phil.,Jacq.
4	D	Sylvain
5	L	Judith 19
6	M	Prudence
7	M	Gisèle F
8	J	CÉRÉMONIE
9	V	Pacôme
10	S	Solange
11	D	Estelle
12	L	Achille 20
13	M	Rolande
14	M	Matthias N
15	J	Denise
16	V	Honoré Don du sang-ESF
17	S	Pascal
18	D	Eric
19	L	Yves 21
20	M	Bernardin
21	M	Constantin T
22	J	Emile
23	V	Didier
24	S	Donatien
25	D	ELECTION EUROPÉENNE
26	L	Bérenger 22
27	M	Augustin
28	M	Germain Z
29	J	Ascension
30	V	Ferdinand
31	S	Visitation

JUIN		
1	D	Justin
2	L	Blandine 23
3	M	Kévin
4	M	Clotilde
5	J	Igor F
6	V	Norbert
7	S	Gilbert
8	D	Tournoi volley des Têtes Plates
9	L	L. Pentecôte 24
10	M	Landry
11	M	Barnabé
12	J	Guy
13	V	Antoine de P. N
14	S	Elisée
15	D	Germaine
16	L	J. F. Régis 25
17	M	Hervé
18	M	18 juin
19	J	au
20	V	samedi
21	S	21 juin : ardéchoise
22	D	Alban
23	L	Audrey marché estival 26
24	M	Jean-Baptiste
25	M	Prosper
26	J	Anthelme
27	V	Fernand Z
28	S	Irénée Spectacle de l'école
29	D	Pierre-Paul
30	L	Martial marché estival 27

ZONE A ■ ZONE B ■ ZONE C ■

JUILLET			
1	M	Thierry	
2	M	Martinien	
3	J	Thomas	visite de cave
4	V	Florent	
5	S	Antoine	F
6	D	Mariette	
7	L	Raoul	marché estival + visite vignoble 28
8	M	Thibault	
9	M	Amandine	
10	J	Ulrich	visite de cave
11	V	Benoît	
12	S	Olivier	N
13	D	Henri et Joël	
14	L	CÉRÉMONIE	marché estival + visite vignoble
15	M	Donald	
16	M	ND Mt Carmel	
17	J	Charlotte	visite de cave
18	V	Frédéric	
19	S	Arsène	T
20	D	Marina	
21	L	Victor	marché estival + visite vignoble 30
22	M	Marie Madeleir	
23	M	Brigitte	
24	J	Christine	visite de cave
25	V	Jacques	Don du sang-ESF
26	S	Anne, Joachim	Z
27	D	Nathalie	
28	L	Samson	marché estival + visite vignoble 31
29	M	Marthe	
30	M	Juliette	
31	J	Ignace	visite de cave

AOÛT			
1	V	Alphonse	
2	S	Julien Eymard	
3	D	Lydie	
4	L	marché estival + visite vignoble	F 32
5	M	Abel	
6	M	Transfiguration	
7	J	visite de cave	
8	V	Dominique	
9	S	Amour	
10	D	Laurent	N
11	L	Claire	marché estival + visite vignoble 33
12	M	Clarisse	
13	M	Hippolyte	
14	J	Evrard	visite de cave
15	V	Assomption	Du 14 au 16 août : Bals des jeunes et fête foraine
16	S	Armel	
17	D	Hyacinthe	T
18	L	marché estival + visite vignoble	34
19	M	Jean Eudes	
20	M	Bernard	
21	J	Christophe	visite de cave
22	V	Fabrice	
23	S	Rose de Lima	
24	D	Barthélémy	
25	L	marché estival + visite vignoble	Z 35
26	M	Natacha	
27	M	Monique	
28	J	Augustin	visite de cave
29	V	Sabine	
30	S	Fiacre	
31	D	Aristide	

*Informations susceptibles d'être modifiées

ZONE A

ZONE B

ZONE C

SEPTEMBRE

1	L	Gilles	marché estival	36
2	M	Ingrid	F	
3	M	Grégoire		
4	J	Rosalie		
5	V	Raïssa		
6	S	Bertrand		
7	D	Reine		
8	L	Nativité		37
9	M	Alain	N	
10	M	Inès		
11	J	Adelpe		
12	V	Apollinaire		
13	S	Aimé		
14	D	Croix Glorieuse		
15	L	Roland		38
16	M	Edith	T	
17	M	Renaud		
18	J	Nadège		
19	V	Emilie		
20	S	Davy		
21	D	Matthieu		
22	L	Maurice		39
23	M	Automne		
24	M	Thècle	Z	
25	J	Hermann		
26	V	Côme et Damie		
27	S	Vinc. de Paul		
28	D	Venceslas		
29	L	Michel		40
30	M	Jérôme		

OCTOBRE

1	M	Thé. de l'E. Jésus	F	
2	J	Léger		
3	V	Gérard		
4	S	Fr. d'Assise		
5	D	Fleur		
6	L	Bruno		41
7	M	Serge		
8	M	Pélagie	N	
9	J	Denis	Sortie gamay/chatus	
10	V	Ghislain		
11	S	Firmin	Salon gourmand Joyeuse + bal folk	
12	D	Wilfried	Salon gourmand Joyeuse	
13	L	Géraud		42
14	M	Juste		
15	M	Thérèse d'Avila	T	
16	J	Edwige		
17	V	Baudoin		
18	S	Luc	Fête de Balbiac	
19	D	René		
20	L	Adeline		43
21	M	Céline		
22	M	Elodie		
23	J	Jean de Capist	Z	
24	V	Florentin		
25	S	Crépin		
26	D	Dimitri		
27	L	Emeline		44
28	M	Jude		
29	M	Narcisse		
30	J	Bienvenue		
31	V	Quentin	F	

ZONE A  ZONE B  ZONE C 

NOVEMBRE

1	S	Toussaint	
2	D	Défunts	
3	L	Hubert	45
4	M	Charles	
5	M	Sylvie	
6	J	Bertille	N
7	V	Carine	
8	S	Geoffroy	
9	D	Théodore	
10	L	Léon	46
11	M	CÉRÉMONIE	
12	M	Christian	
13	J	Brice	
14	V	Sidoine	T
15	S	Albert	
16	D	Marguerite	
17	L	Elisabeth	47
18	M	Aude	
19	M	Tanguy	
20	J	Edmond	
21	V	Prés. de Marie	
22	S	Cécile	Z
23	D	Clément	
24	L	Flora	48
25	M	Catherine	
26	M	Delphine	
27	J	Sévrin	
28	V	Jacq. de la M.	
29	S	Saturnin	F
30	D	André	

DECEMBRE

1	L	Florence	49
2	M	Viviane	
3	M	François Xavie	
4	J	Barbara	
5	V	Gérald	
6	S	Nicolas	Sortie du chatus-cave
7	D	Ambroise	repas CCAS
8	L	Imm. Conception	50
9	M	Pierre Fourier	
10	M	Romaric	
11	J	Daniel	
12	V	Jeanne F.C.	Concours de belote
13	S	Lucie	
14	D	Odile	T
15	L	Ninon	51
16	M	Alice	
17	M	Gaël	
18	J	Gatien	
19	V	Urbain	Don du sang-ESF
20	S	Théophile	
21	D	Hivers	
22	L	Françoise Xavi Z	52
23	M	Armand	
24	M	Adèle	
25	J	Noël	
26	V	Etienne	
27	S	Jean	
28	D	Innocents	F
29	L	David	01
30	M	Roger	
31	M	Sylvestre	

ZONE A ■ ZONE B ■ ZONE C ■

*Informations susceptibles d'être modifiées



Plan Communal de Sauvegarde



Prévoir qui doit faire quoi pour alerter et mettre en sécurité la population en cas de crise comme une inondation importante est de la responsabilité de chaque maire. Chaque commune doit formaliser cette démarche dans un " Plan Communal de Sauvegarde ". Ce document devant être rédigé à l'échelle communale qui recense les risques naturels et technologiques connus sur la commune (pour Rosières : inondations, incendie, transport matières dangereuses et problèmes sanitaires). Il prévoit les actions à mener si la crise arrive (prévenir la population, routes à barrer, plan d'évacuation, mise en sécurité des infrastructures, personnes vulnérables à secourir en priorité, organigramme de décision, ...). Une fois établi, ce Plan doit être testé (exercices) et faire l'objet d'une information à la population, un document de prévention sur les comportements à adopter lors d'une catastrophe naturelle, il sera adressé à chaque foyer.

Sur le bassin versant de l'Ardèche, 60 communes sont concernées par l'obligation de rédiger un PCS, Rosières en faisant partie car nous avons un Plan de Prévention des Inondations PPRI.

Depuis le début de l'année 2013, le Syndicat Mixte Ardèche Claire, dans le cadre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI), mène des ateliers (au total 4) pour accompagner 34 communes volontaires pour la rédaction de leur Plan.

Ces réunions ont été très riches d'échanges.

Chaque commune a pu faire part de son avancement dans la rédaction de son plan et se nourrir des questionnements des autres.

De plus, la présence de l'IRMA de Grenoble (Institut des Risques Majeurs), spécialisé dans l'accompagnement des collectivités pour la prévention des risques, a permis de partager son expérience de cas concrets sur tout Rhône-Alpes.

Les collectivités participantes sont très conscientes de l'importance de mettre tous les acteurs concernés autour de la table (police municipale, gendarmerie, pompiers, agents communaux, élus, ...) et soulignent la nécessité " d'habiter " ce plan en le faisant connaître à la population et en envisageant sa mise en œuvre concrète.



Dans ce cadre-là les personnes vulnérables peuvent être recensées volontairement afin d'être prévenues et assistées selon leurs handicaps en cas de risques. Merci de compléter le tableau ci-dessous et retourner cette page en mairie :

Nom/Prénom _____

Adresse postale _____

Tél fixe et/ou portable _____

Personnes handicapées :

malentendants, non-voyants, en fauteuil

Personnes isolées :

sans moyens de locomotion

Personnes sous surveillance médicale

(cocher votre situation)

Appel aux citoyens volontaires et bénévoles création d'une réserve communale :

Il peut arriver que l'équipe municipale ne dispose pas du personnel en nombre suffisant pour mener à bien l'ensemble des opérations nécessaires à une gestion de crise efficace.

Le maire peut faire alors appel à des personnes volontaires et bénévoles désireuses de s'investir au service de la commune c'est ce que l'on appelle " la réserve communale " .

Elle a pour vocation de renforcer ponctuellement les moyens municipaux mobilisés pour faire face aux accidents et catastrophes affectant le territoire, elle pourra contribuer à la préparation et à l'information de la population face aux risques présents sur le territoire communal ainsi qu'au rétablissement des activités. La réserve communale est placée sous l'autorité du maire et ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

Vous êtes intéressé pour intégrer cette réserve, merci de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous et le déposer en mairie :

Nom/Prénom _____

Adresse postale _____

Tél fixe et/ou portable _____

Mail _____

Date de naissance _____

Profession _____

Une ou deux réunions par an maximum seront nécessaires pour faire vivre cette réserve, un acte d'engagement sera établi entre le réserviste et la commune.

Fait le _____

à _____

Signature : _____

71

**Toutes les informations indiquées sur cette fiche sont confidentielles et ne pourront être diffusées ou utilisées dans un autre cadre que celui du Plan Communal de Sauvegarde. Conformément à la loi " informatique et libertés " du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie.*

*La Municipalité tient à remercier
tous les annonceurs grâce auxquels
la parution de ce bulletin a été possible.*

Rosières Pratique
Bulletin d'information de la mairie de Rosières
Avenue André Jean 07260 Rosières

Tél: 04.75.39.52.74 Fax 04.75.39.96.26
Courriel: mairie@rosieres-ardeche.com
Directeur de la publication: Mairie de Rosières
Régie: Mairie de Rosières Tirage: 1000 ex.
Conception/Impression: Empreinte Rosières

**RG
ALU**

**MENUISERIE
ALUMINIUM**

- **Vérandas**
- **Verrières**
- **Stores**
- **Bâches**
- **Portails...**

07260 JOYEUSE

72

Jean Marie GUIBOURDENCHE



04.75.39.42.45

annonceurs



Les Nouvelles du Parc



Retour sur l'année 2013

Un Parc naturel régional est un territoire rural auquel est décerné le label "Parc" pour la qualité de ses patrimoines naturels et culturels, et parce que ses communes se sont rassemblées autour d'une Charte. Dans cette Charte sont inscrits les engagements pour un développement local, social, économique et culturel, qui soit respectueux des Hommes, de leur environnement et des patrimoines.

Un nouveau périmètre pour Le Parc:

145 communes ont fait le choix d'intégrer le Parc en s'engageant sur une nouvelle charte valable 12 ans. 132 lors de la première charte, elles sont aujourd'hui 13 de plus à porter ce nouveau projet pour les Monts d'Ardèche.

Le Parc s'élargit de manière mesurée, de Nozères au nord, à Malbossc à la pointe sud, et du Monastier-sur-Gazelle à l'ouest à Saint-Cierge-la-Serre à l'est. Son territoire gagne en cohérence en intégrant le massif du Mézenc et 5 communes situées dans les bassins de vie de l'Eyrieux et du Doux. Il compte désormais 3 nouvelles communes des Boutières, "l'enclave" du Cheylard se réduisant ainsi de moitié. Neuf communes ont par ailleurs fait le choix de sortir : la plupart d'entre elles étant situées en bordure du Parc et couvertes seulement en partie par son périmètre.

Ouverture à la Haute-Loire

Le Parc accueille 7 communes de la Haute-Loire et devient ainsi bi-départemental et bi-régional l'Auvergne. L'intégration de l'ensemble "Mézens-Gerbier", haut lieu patrimonial, apporte une cohérence à la fois paysagère et socio-économique, avec notamment le périmètre de l'AOC fin-gras du Mézenc et de nombreuses associations qui ont témoigné, lors de l'enquête publique, de l'intérêt pour leur commune d'entrer dans cette dynamique Parc.

Reconquérir 8000 ha de châtaigneraies

Avec 5000 tonnes de châtaignes produites, l'Ardèche est le premier département producteur de France. Cependant la production de châtaigne n'est pas suffisante face à la demande croissante des transformateurs et donc des consommateurs. Le programme de reconquête vise à combler le déficit de production estimé par les industriels du secteur à environ 2000 tonnes pour l'Ardèche. Et si le châtaignier est un arbre fruitier, l'intérêt de son bois notamment pour les charpentes et la menuiserie, ne doit pas être oublié. C'est pourquoi le programme de reconquête contribue également au de la sylviculture du châtaignier dans les Monts d'Ardèche (6000 ha).

Pendant l'hiver 2012-2013, plus d'une cinquantaine de castanéiculteurs a déjà bénéficié de l'aide à l'élagage et 2000 châtaigniers ont été entretenus. Ces travaux d'élagage sont toujours soutenus pour la campagne 2013-2014, et les débranchages et abattages sont désormais éligibles sous réserve de la réalisation d'un diagnostic préalable. Le Parc prend en charge 50% du coût de ces travaux. A noter que cette année, ces aides aux travaux de rénovation s'ouvrent aux propriétaires non agriculteurs. Ils peuvent aussi bénéficier d'un diagnostic gratuit et individualisé de leurs parcelles. Les conditions d'accès à ce programme sont disponibles auprès du Parc.

CONTACTS au Parc (04 75 36 38 60) :
Camille Domenèch (châtaigniers fruits): cledomen@pnrma.fr
François Chifflet (châtaigniers bois) : fchifflet@pnrma.fr

